

**FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE ROMANS FERRARI**

**Projet  
d'établissement  
2021-2025**



# Sommaire

<b>Fiche de présentation du FAM Romans Ferrari.....</b>	<b>6</b>
<b>1ère partie : Présentation du FAM ROMANS FERRARI .....</b>	<b>7</b>
<b>1. Le Foyer d’Accueil Médicalisé Romans Ferrari.....</b>	<b>7</b>
1.1. L’association gestionnaire .....	7
1.2. Historique .....	8
1.3. Missions, cadre réglementaire et objectifs principaux .....	9
1.4. Un projet dédié aux personnes présentant des handicaps complexes entraînant une grande dépendance.....	11
<b>2. Les moyens du Foyer d’Accueil Médicalisé Romans Ferrari .....</b>	<b>15</b>
2.1. Localisation et environnement.....	15
2.2. Les moyens matériels et architecturaux .....	15
2.3. Le cadre de vie.....	18
2.4. Les moyens humains .....	18
2.5. Les moyens partenariaux et les ressources de proximité .....	19
<b>3. Les prestations délivrées .....</b>	<b>21</b>
3.1. Les prestations hôtelières .....	21
3.2. Les accompagnements dans les actes essentiels de la vie quotidienne .....	23
3.3. Les accompagnements dans les actes de la vie sociale.....	26
3.4. L’accompagnement dans le soin .....	29
3.5. Les autres prestations .....	33
<b>4. La mise en œuvre d’un accompagnement personnalisé .....</b>	<b>34</b>
4.1. La démarche d’admission et l’accueil au FAM .....	34
4.2. L’élaboration du projet personnalisé .....	35
4.3. Les relations avec les familles .....	37
4.4. Le respect des droits des personnes accueillies.....	39
<b>5. Le pilotage et le management du FAM Romans Ferrari .....</b>	<b>41</b>
5.1. Les fonctions de direction et d’encadrement .....	41
5.2. La Gestion des Ressources Humaines .....	42
5.3. Le dialogue social .....	45
5.4. La Démarche Qualité.....	46
<b>2ème partie : Plan d’Actions .....</b>	<b>47</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>55</b>

---

## Liste des sigles utilisés

---

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ADJ	Accueil de jour
AMP/AES	Aide Médico Psychologique/Accompagnant Educatif et Social (nouvelle appellation)
ANESM	Agence Nationale de l'Evaluation du Secteur Social et Médico-social
APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
APF	Association des Paralysés de France
APP	Application de la Pratique Professionnelle
ARS	Agence Régionale de Santé
ASD	Aide-Soignante Diplômée
AT/MP	Accident du Travail/Maladie Professionnelle
BMR	Bactérie Multi Résistante (aux antibiotiques)
CASF	Code Action Sociale et des Familles
CESAP	Comité d'Etude, d'Education et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées
CHSCT	Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CMRP	Centre Médical de Rééducation Pédiatrique
CPA	Centre Psychothérapeutique de l'Ain
CSE	Comité Social et Economique
CVS	Conseil de Vie Social
EAM	Etablissement d'accueil médicalisé (remplace l'appellation FAM)
EMASP	Equipe Mobile Accompagnement et Soins Palliatifs
ES	Educateurs Spécialisé
ESMS	Etablissement Social ou Médico-Social
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
GRH	Gestion des Ressources Humaines
IDE	Infirmière Diplômé d'Etat
IEM	Institut d'Education Motrice
IME	Institut Médico-Educatif
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
ME	Moniteur Educateur
PAI	Projet Accueil Individualisé
PP	Projet Personnalisé
RPS	Risques Psycho-Sociaux
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SERAPHIN PH	Services et Établissements: Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées
SMAEC	Service Mobile d'Accompagnement d'Evaluation et de Coordination
TMS	Troubles Musculo Squelettiques
TPMR	Transport de Personnes à Mobilité Réduite

*Le Projet d'Établissement 2021-2025 est une réactualisation du précédent Projet (2014-2018).*

*Il tient compte des conclusions de l'Évaluation Interne (2019) et de l'Évaluation Externe (2020), ainsi que des questions soulevées au quotidien par les équipes.*

*Il porte principalement sur le projet d'Internat. L'accueil de Jour et l'accueil temporaire font l'objet de deux annexes.*

*Il est le fruit d'un travail collectif.*

*Quatre groupes de travail comprenant les professionnels du FAM ont été constitués afin de réfléchir sur les thématiques suivantes tout au long de l'année 2021 :*

- 1. L'accompagnement de fin de vie*
- 2. Intervention des thérapeutes et travail pluridisciplinaire*
- 3. Personnalisation de l'accompagnement, le rôle de l'éducatif*
- 4. Le rôle du référent, co-référent, la coordination*

*Chaque professionnel a apporté sa pierre à l'édifice.*

*Par ailleurs, une enquête réalisée auprès des familles a permis de recueillir leurs avis et préoccupations sur ces mêmes sujets.*

*En cela, c'est un projet commun porté par chacun d'entre nous en faveur des personnes que nous accueillons.*

*Le 28/02/2022*

*Caroline Leymarie  
Directrice*

## Fiche de présentation du FAM Romans Ferrari

---



📍 408 route de Villars 01400 Romans

☎ 04 74 42 23 90

✉ fam@romansferrari.fr

Finess : 010004158 – Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM)

SIRET : 77936703600042

Année de création : 2007

Premier arrêté d'autorisation : 22/02/2007

Nombre de places : 54 : 42 places d'internat (dont une place d'accueil temporaire) et 12 places d'externat.

CPOM : Un Contrat Pluriannuel d'Objectif est de Moyens a été signé avec l'ARS et de Conseil Départemental. Il court du 01/01/2020 au 31/12/2024.

# 1ère partie : Présentation du FAM ROMANS FERRARI

---

## 1. Le Foyer d'Accueil Médicalisé Romans Ferrari

Le FAM Romans Ferrari, est un établissement médico-social ayant la responsabilité d'accueillir, d'héberger, d'accompagner et de soigner des personnes adultes en situation de handicap qui nécessitent des aides et une surveillance continue pour la réalisation des actes relevant de la vie quotidienne, de la relation à autrui, de la communication et de la santé.

Il propose les prestations suivantes :

- prestations hôtelières
- accompagnements dans les actes essentiels de la vie
- accompagnements dans les activités de la vie courante
- soins médicaux et paramédicaux
- accueil de jour
- accueil temporaire

### 1.1. L'association gestionnaire

L'association « Comité d'aide aux personnes traumatisées et handicapées » est créée en 1921 à Châteauroux (à l'époque sous le nom de « Comité de défense contre la tuberculose et les maladies de voies respiratoires pour le département de l'Indre »). Elle est reconnue d'utilité publique en 1926 par le Président Doumergue et gère alors le centre antituberculeux de l'Indre.

L'Association regroupe 3 établissements :

- ✚ Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), situé à Romans (01)
  - 42 places en internat, dont 1 place d'accueil temporaire
  - 12 places en externat
- ✚ Le Centre Médical de Rééducation Pédiatrique (CMRP), situé à Miribel (01)
  - 20 places d'accueil de jour enfants
  - 67 lits d'hospitalisation enfants
  - 20 places accueil de jour adultes
- ✚ Le Service Mobile d'Accompagnement d'Evolution et de Coordination (SMAEC), situé à Miribel (01)
  - 250 jeunes et adolescents suivis par an, souffrant de lésions cérébrales acquises (suivi en milieu scolaire et social)

La représentation de l'Association Gestionnaire est assurée localement par la présence d'un Président Délégué et de 3 administrateurs qui interviennent régulièrement au sein des établissements et en soutien auprès des directions.

L'Association « Comité d'Aide aux Personnes Traumatisées et Handicapées » vient en aide au quotidien auprès des personnes en situation de handicap ainsi qu'auprès de leur famille afin que chacun trouve sa place dans un environnement adapté à leur handicap. Les valeurs fondamentales de l'association sont :

- **prendre soin de l'autre : le résident avant tout,**
- **le travail et la persévérance,**
- **inventer, innover, s'adapter,**
- **la non-lucrativité : gérer rigoureusement, parce que l'argent est un moyen pour mieux prendre soin.**

## 1.2. Historique

En 1926, l'association reçoit de l'héritière du Comte Romans Ferrari, dernier du nom, le château et les terres environnantes situés sur la commune de Romans (01) pour soigner les jeunes tuberculeuses de l'Indre. Un préventorium y est ouvert. Quelques années après la guerre, avec la disparition de la tuberculose et le succès de l'antibiothérapie, ayant pour conséquence une diminution du nombre de patients, l'Association décide d'opérer une première reconversion. Au regard des contraintes économiques et des nouveaux besoins émergents, le secteur de la rééducation s'impose. Le CMRP, dédié à l'accueil d'enfants gravement brûlés et traumatisés, est créé en 1966. De nouveaux locaux sont alors construits à cet effet dans l'enceinte du château.

Dans les années 1980 et 1990, le CMRP se spécialise dans les soins aux enfants grands brûlés, traumatisés crâniens et polytraumatisés. En 2001, le schéma d'organisation sanitaire lui trace une nouvelle voie : le transfert à proximité de Lyon pour mieux répondre aux attentes des patients.

En 2001, parallèlement au projet de transfert du CMRP l'association crée le SMAEC (Service Mobile d'Accompagnement d'Evaluation et de Coordination). Il s'agit d'un Centre Ressources pour Enfants et Adolescents présentant des Lésions Cérébrales Acquises.

En 2007 : Le Centre Médical de Rééducation Pédiatrique ROMANS FERRARI déménage sur la commune de Miribel (01) aux portes de Lyon pour se rapprocher des hôpitaux lyonnais. L'Association crée la même année, dans les locaux laissés vacants, le Foyer d'Accueil Médicalisé afin d'accueillir des adultes polyhandicapés.

C'est donc à la faveur de la délocalisation du CMRP et pour répondre à un besoin sur le territoire, que le FAM Romans Ferrari a ouvert ses portes le 22 octobre 2007 dans le but d'accueillir à l'époque 32 personnes adultes polyhandicapées.

En mars 2011, une extension de 10 places est accordée au FAM portant ainsi la capacité totale à 42 places en internat et 8 places en accueil de jour dont un accueil temporaire.

En 2020, l'accueil de jour augmente ses capacités de 4 places supplémentaires et inaugure de nouveaux locaux dédiés à l'accueil des externes.



### 1.3. Missions, cadre réglementaire et objectifs principaux

#### Les missions et le cadre réglementaire :

Le FAM Romans Ferrari est agréé pour « l'accueil d'adultes physiques et mentaux », selon l'autorisation délivrée le 22 février 2007. Cet arrêté d'autorisation a fait l'objet d'une modification d'agrément et de changement de nom de l'association gestionnaire le 4 mars 2008.

Le 20 novembre 2008, un nouvel arrêté d'autorisation porte la capacité d'accueil du foyer à « 50 places pour polyhandicapés » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Enfin, une nouvelle autorisation pour une extension de 4 places de l'accueil de jour est délivrée le 5 juillet 2019.

L'action du FAM Romans Ferrari relève des missions de protection et de garantie des droits des usagers, principalement issues de la loi du 2 janvier 2002 *rénovant l'action sociale et médico-sociale* et de la loi du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*.

Ses missions sont précisées dans le décret n° 2009-322 du 20 mars 2009 : obligations des ESMS accueillant des personnes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie :

Ces établissements :

« 1° Favorisent, quelle que soit la restriction de leur autonomie, leur relation aux autres et l'expression de leurs choix et de leur consentement en développant toutes leurs possibilités de communication verbale, motrice ou sensorielle, avec le recours à une aide humaine et, si besoin, à une aide technique;

« 2° Développent leurs potentialités par une stimulation adaptée tout au long de leur existence, maintiennent leurs acquis et favorisent leur apprentissage et leur autonomie par des actions socio-éducatives adaptées en les accompagnant dans l'accomplissement de tous les actes de la vie quotidienne ;

« 3° Favorisent leur participation à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées ;

« 4° Portent une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique ;

« 5° Veillent au développement de leur vie affective et au maintien du lien avec leur famille ou leurs proches ;

« 6° Garantissent l'intimité en leur préservant un espace de vie privatif ;

« 7° Assurent un accompagnement médical coordonné garantissant la qualité des soins ;

« 8° Privilégient l'accueil des personnes par petits groupes au sein d'unités de vie.

Le décret indique que pour ces personnes « la réalisation effective des activités concernées ne peut l'être qu'avec l'aide d'un tiers ou avec une surveillance continue et que les besoins d'aide, de soutien ou de soins justifient un accompagnement médico-social soutenu ».

#### Le financement :

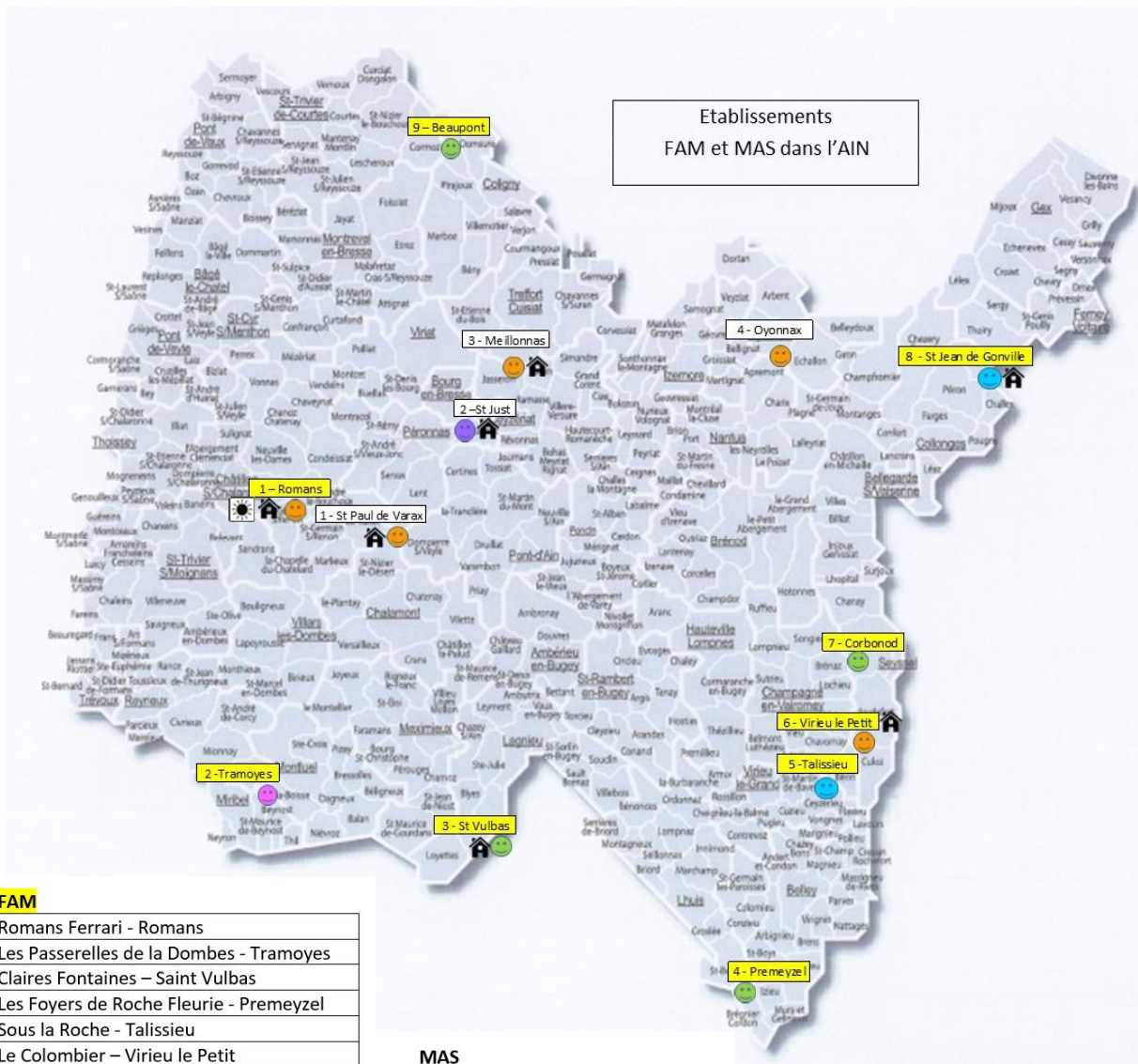
Le FAM est financé à la fois par l'Assurance Maladie (pour la partie soins) et par le Conseil Départemental (pour la partie Hébergement).

Par ailleurs, les internes participent au financement par le biais de l'Allocation Pour le Logement et en s'acquittant d'une redevance conformément au Règlement d'Aide Sociale du Département.

### L'articulation avec l'offre médico-sociale existante :

Le département de l'Ain compte 4 Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) et 9 FAM dont le FAM Romans Ferrari.

Le FAM Romans Ferrari est le seul établissement à offrir un accueil de jour médicalisé.



Etablissements  
FAM et MAS dans l'AIN

**FAM**

1	Romans Ferrari - Romans
2	Les Passerelles de la Dombes - Tramoyes
3	Claire Fontaines – Saint Vulbas
4	Les Foyers de Roche Fleurie - Premeysel
5	Sous la Roche - Talissieu
6	Le Colombier – Virieu le Petit
7	Montanier - Corbonod
8	Pré la Tour – St Jean de Gonville
9	Saint Joseph - Beaupont

**MAS**

1	Montplaisant – Saint Paul de Varax
2	Le Villa Joie – Saint Just
3	Montaines - Meillonnas
4	Le Haut Bugy Oyonnax

🏠 Accueil temporaire    ☀️ Accueil de jour

**Types de handicap :**

🧠	Déficience intellectuelle
🧠	Epilepsie
🧠	Polyhandicap
🧠	Handicap moteur
🧠	Handicap psychique

## 1.4. Un projet dédié aux personnes présentant des handicaps complexes entraînant une grande dépendance

### Définition du public accueilli :

Les personnes accueillies au FAM Romans Ferrari sont en situation de polyhandicap, dont une définition est (Code de l'action sociale et des familles (articles D 312-0-3 et D 312-83) :

*Un handicap grave à expression multiple associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde et entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.*

*Ce polyhandicap éventuellement aggravé d'autres déficiences ou troubles nécessite le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de relation et de communication, le développement des capacités d'éveil sensori-moteur et intellectuelles concourant à l'exercice d'une autonomie optimale.*

### Définition des besoins d'accompagnement des résidents (données de 2020) :

Les personnes accueillies au FAM Romans Ferrari présentent des handicaps complexes. **Leurs besoins (au sens de la nomenclature SERAPHIN PH) sont donc multiples et intriqués.**

#### Besoins en matière de santé somatique et psychique

##### ➤ Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et de système nerveux

La totalité des personnes suivies présente une déficience mentale profonde, se traduisant par d'importantes limitations pour comprendre et se faire comprendre, pour communiquer et s'adapter.

11 résidents sont particulièrement sujets à des troubles du comportement (agitation, cris, agrippement, auto agressivité...) mais sans hétéro agressivité.

34 résidents souffrent de crises *d'épilepsie*.

##### ➤ Besoins en matière de fonctions sensorielles

Les troubles de la sensorialité sont présents chez *tous les résidents*

##### ➤ Besoins en matières de douleur

La douleur *est très présente* chez la personne polyhandicapée. Elle peut être multiple et variée : douleurs d'origine digestives, constipation, reflux gastro œsophagien, douleurs orthopédiques, contraintes d'appareillage, contractures permanentes, infections urinaires, difficultés respiratoires... sans oublier la douleur psychique et l'anxiété. Selon différentes études, 63% des personnes polyhandicapées présentent des douleurs chroniques.

La douleur est très difficile à évaluer.

##### ➤ Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire

Les déformations sont multiples chez la personne polyhandicapée, et concerne aussi l'appareil bucco-dentaire et la langue.

Sur 54 résidents accompagnés en 2020, 37 mangent en texture modifiée, 9 sont en nutrition entérale et *seulement 8 mangent en texture normale*.

➤ **Besoins en matière de fonctions cardio vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire**

Un résident présente une pathologie cardio vasculaire nécessitant un suivi.

La quasi-totalité des résidents ont des prises de sang régulières en lien avec le taux sanguin de leur traitement (notamment anti épileptique).

➤ **Besoins en matière de fonctions digestive, métabolique, endocrinienne**

La totalité des résidents ont des troubles du transit.

3 personnes présentent une pathologie métabolique et/ou endocrinienne.

➤ **Besoins en matière de fonctions génito urinaires et reproductives**

Tous les résidents *sont incontinents*, sauf 2.

4 souffrent d'une vessie neurologie impliquant des soins de sondage urinaire ou percussions.

6 jeunes femmes souffrent de troubles du cycle menstruel ou de règles hémorragiques.

➤ **Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé**

Les résidents du FAM étant dans la grande dépendance, ils ont besoin d'accompagnement pour l'accès à tous les soins.

**Besoins en matière d'autonomie**

➤ **Besoins en lien avec l'entretien personnel**

Les résidents du FAM ont besoin d'un accompagnement *pour tous les actes de la vie quotidienne*.

Seules 2 résidentes sont en mesure d'effectuer certains gestes par elles-mêmes comme se laver les dents.

➤ **Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui**

Les résidents du FAM rencontrent tous des difficultés d'expression (beaucoup n'ont pas accès au langage oral), nécessitant la présence d'un tiers qui les connaît bien pour mettre du sens sur ce qu'ils donnent à voir.

➤ **Besoins pour la mobilité**

32 résidents ne peuvent se déplacer sans aide, même sur une courte distance.

➤ **Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.**

Les personnes accueillies ne sont pas reconnues compétentes pour prendre des décisions importantes. Elles sont associées autant que possible aux choix qui les concernent ou aux petites décisions de la vie quotidienne (choix des vêtements, montrer du geste ou du regard un aliment préféré...)

Quelques-unes sont en mesure d'alerter.

**Besoins pour la participation sociale**

Les personnes accompagnées sont totalement dépendantes pour vivre dans un logement, pour utiliser un moyen de transport, pour les activités domestiques, la gestion de leurs ressources. Elles n'ont pas moyen d'accéder à la formation ou à l'emploi.

Elles ont des besoins en termes de :

- poursuite des apprentissages
- participation à la vie sociale
- maintien des liens familiaux
- accès à leurs droits et expression de leur citoyenneté.

## Conséquence : éthique de l'accompagnement au FAM :

Les personnes que nous accueillons sont dépendantes. Comme tout à chacun, cette dépendance peut être d'ordre affectif, alimentaire ou relationnel. Sur l'accompagnement des résidents, les professionnels s'accordent à dire « qu'il faut quelqu'un pour » protéger, nourrir, ou encore accompagner, et que le besoin d'être investi psychiquement, de façon régulière, est majeur voire vital, justifiant ainsi la présence permanente de professionnels. Toutefois l'enjeu du travail d'accompagnement est de parvenir à soutenir l'expression des choix et de la personnalité du résident alors qu'il se trouve dans une telle dépendance à autrui.

L'accompagnement est spécifique à chaque résident, entre autres parce que chacun explore la sphère de la communication selon son histoire et ses capacités. De ce constat, nous précisons qu'il appartient aux professionnels de **s'adapter** à chaque individualité. Il est par ailleurs nécessaire de proposer un **accompagnement pluridisciplinaire** pour une prise en compte globale de la personne.

Se pose alors la question de la fragilité psychologique et de la nécessité de soins médicaux. Devant les limites du soin, et d'une impossible guérison du handicap, nous convenons que l'attention portée sur l'accompagnement est orientée sur **le confort et le bien-être** des résidents pour rendre supportables les effets des sur-handicaps.

Enfin, concernant la question de l'altérité et de la liberté d'actions est abordée, si nous nous accordons à reconnaître le résident comme semblable, nous reconnaissons qu'il reste amputé dans sa liberté d'actions pour des raisons de **sécurité**.

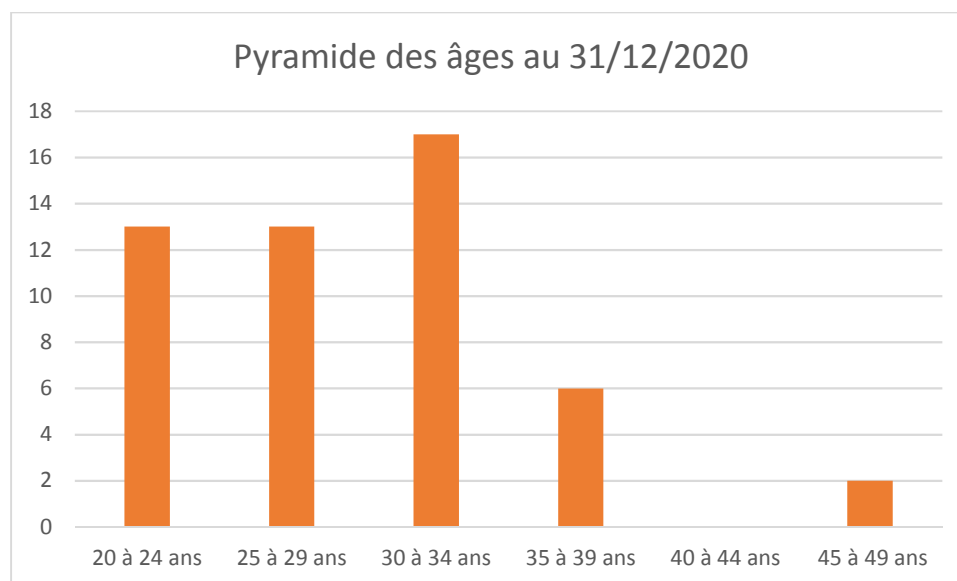
L'accompagnement des personnes polyhandicapées oblige, chaque jour, à faire preuve d'humilité et de bienveillance et à questionner régulièrement notre pratique professionnelle. La **réflexion éthique et humaine** est encouragée, notamment dans toutes instances d'échanges et de réunions.

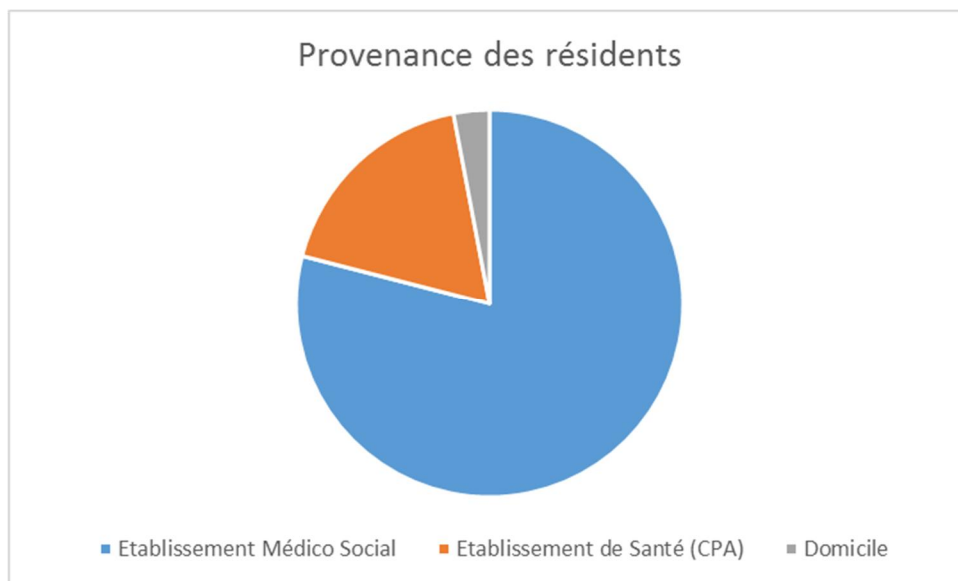
## Présentation des résidents :

En 2020, l'établissement a accueilli 54 adultes en situation de handicap (file active).

57% sont des femmes.

La moyenne d'âge au 31/12/2020 est de 30,43 ans.





**Evolutions constatées depuis l’élaboration du projet d’établissement de 2014 :**

L’établissement continue d’accueillir une majorité de femmes (57%).

La moyenne d’âge progresse assez logiquement, passant de 27 ans en 2014 à 30 ans en 2020.

Depuis 2014, nous constatons peu d’évolution s’agissant des pathologies des résidents et de leurs besoins d’accompagnement au quotidien.

En revanche, il est à noter un changement au niveau des accompagnements en fin de vie : alors que dans les années précédentes les décès survenaient à l’hôpital, depuis 2016, 8 résidents sur 11 sont décédés au FAM. Il s’agit d’une nouvelle dimension du travail d’accompagnement qui entraîne un retentissement important au niveau du vécu des professionnels mais aussi au niveau de leur charge de travail (soins importants et spécifiques). L’accompagnement en fin de vie constitue un des axes de travail prioritaires du FAM.

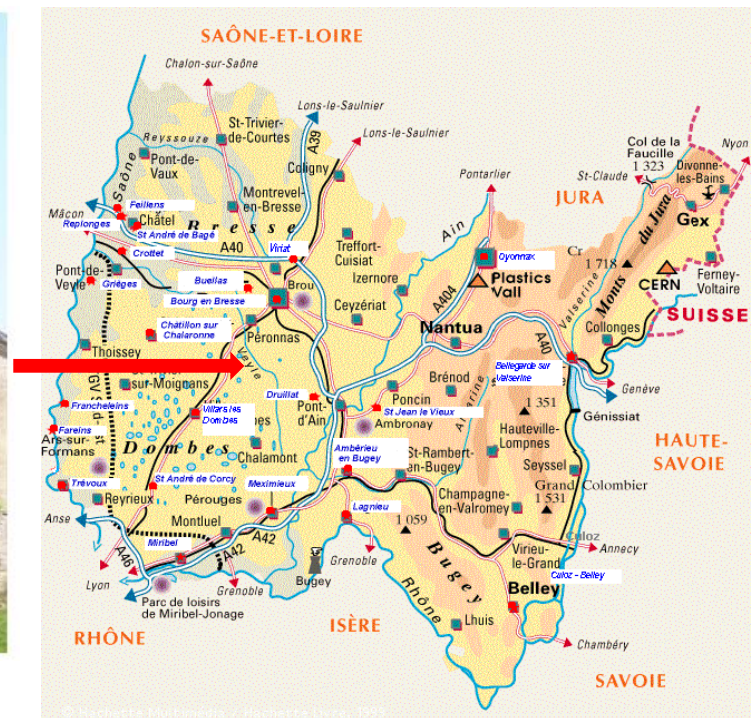
## 2. Les moyens du Foyer d'Accueil Médicalisé Romans Ferrari

### 2.1. Localisation et environnement

Le FAM est situé sur la commune de ROMANS (01) au cœur des Dombes.

Ce village de 600 âmes, proche de Châtillon-sur-Chalaronne est situé à 25 minutes des villes de Bourg en Bresse (41 111 habitants), Mâcon (33 908 habitants) et Villefranche-sur-Saône (36 291 habitants), qui disposent toutes trois d'un Hôpital.

L'établissement jouit d'un environnement bucolique qui offre une qualité de vie exceptionnelle pour les résidents.



### 2.2. Les moyens matériels et architecturaux

Les bâtiments d'origine ont une surface exploitable de 5000 m<sup>2</sup> aux normes hospitalières (type U, 4<sup>ème</sup> catégorie), sur 2 niveaux, avec parking.

Le rez-de-jardin comprend :

- ✚ les bureaux et salles thérapeutiques : ergothérapie, psychomotricité et kinésithérapie, ainsi que les salles d'appareillages, salle snoezelen,
- ✚ des espaces collectifs : gymnase, balnéothérapie, jeux d'eau, salle de cinéma, salon coiffure et esthétique, salle artisanale, salle informatique adaptée,
- ✚ des espaces logistiques : bureau et stockage produits de l'équipe ménage, stockage du linge propre,
- ✚ des espaces pour les salariés : salle de pause, local CSE, vestiaires, parking,
- ✚ une salle de réunion,
- ✚ la cuisine, le réfectoire des professionnels.

### Le rez-de-chaussée accueille :

- ✚ les résidents sur 5 unités de vie d'internat configurées à l'identique : une salle de vie avec un coin cuisine et le salon, les chambres à proximité de la pièce à vivre, les salles de bains (2 boxes et WC adapté). Les unités de vie se composent de 8 à 10 résidents.
- ✚ l'espace accueil de jour : une entrée avec vestiaire, une salle de vie avec coin cuisine, une salle commune « zen » pour être au calme, des chambres à proximité, une salle de bain avec douche et WC,
- ✚ le salon des familles,
- ✚ le bureau du médecin, l'office infirmières et le bureau des psychologues,
- ✚ le service administratif : directeur général, directrice, Cadre de santé, secrétariat, comptable,
- ✚ une salle de réunion.

L'ensemble des bâtiments est équipé de détecteur de fumées et de trappes de désenfumage. Un système de sécurité incendie permet une surveillance 24h/24h, pour lequel les professionnels reçoivent une formation. L'entretien et le contrôle se font chaque année par une entreprise certifiée. La mise en sécurité des bâtiments est confortée lors de la visite de sécurité effectuée par les pompiers, les services de police et la mairie, qui valident la conformité du bâtiment en matière de sécurité.

### Des travaux de rénovation importants ont été réalisés depuis l'ouverture :

2008 : Réaménagement des chambres et création des 4 unités de vie (1000 m<sup>2</sup>)

2010 : Création de l'unité de vie 5 (680m<sup>2</sup>) et des bureaux administratifs

2012 : Isolation extérieure du bâtiment et création d'une toiture

2012-2013 : Création d'une salle cinéma et d'une salle esthétique, démolition et reconstruction de la balnéothérapie et création d'un espace jeux d'eau

2014-2018 : Réfection de la lingerie, installation des rails plafonniers

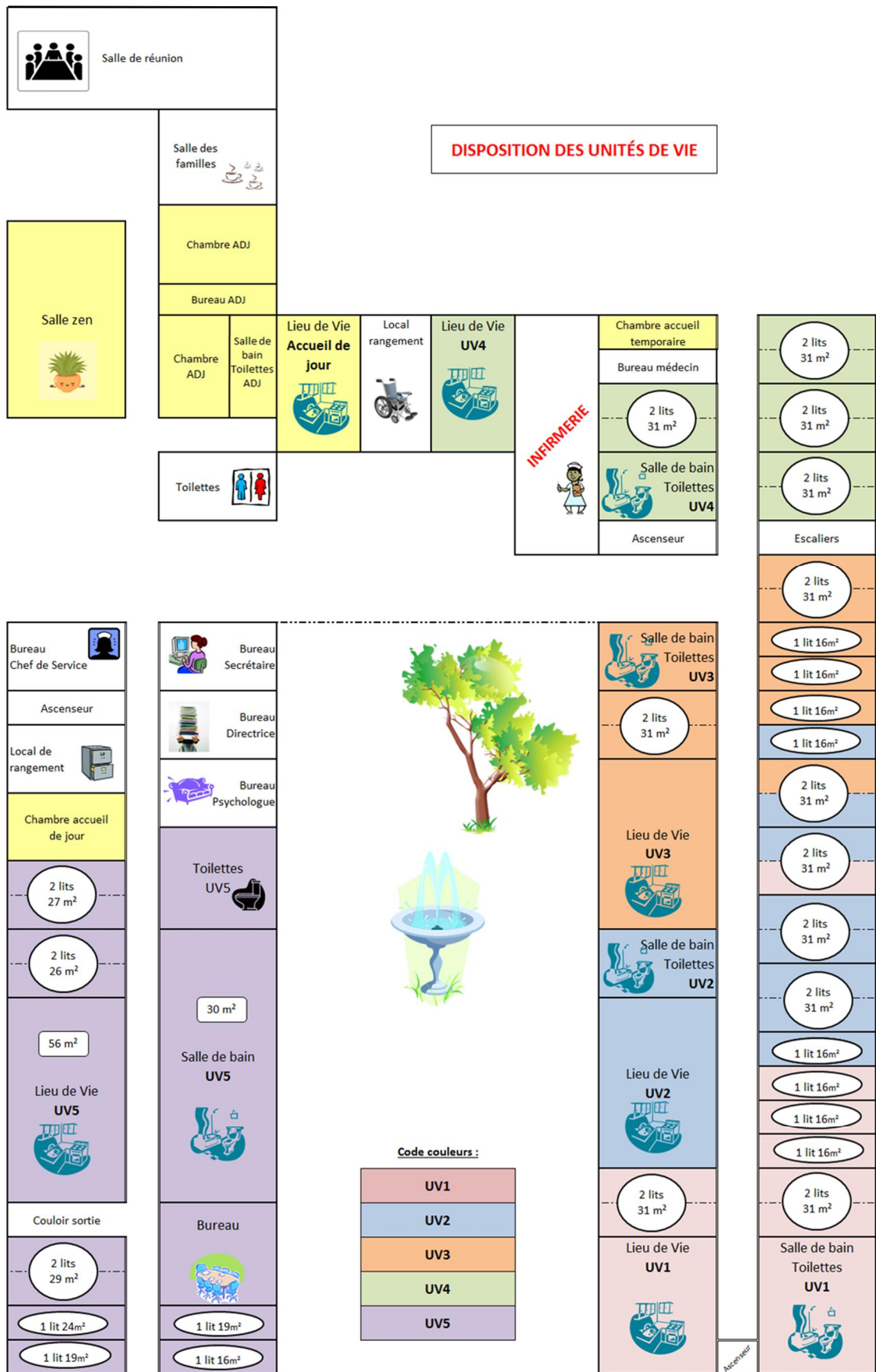
2019-2020 : Réfection des salles du château et d'une partie du rez-de-jardin, et création d'une Unité Accueil de Jour, réfection de la cuisine, création d'une salle Snoezelen.

### Les véhicules :

Le FAM dispose de plusieurs véhicules aménagés TPMR : 1 Kangoo et 3 Masters. Les véhicules les plus récents sont équipés d'un haillon élévateur. Ils sont destinés au transport des externes et aux transports des résidents en lien avec les activités ou soins. Une formation à leur utilisation est dispensée chaque année.



Plan des locaux (lieux de vie) :



## 2.3. Le cadre de vie

### ***Un cadre de vie sécurisant***

Les bâtiments réservés à l'accueil des résidents sont de plain-pied facilitant ainsi le libre accès au jardin. Les extérieurs sont délimités par des portails afin de sécuriser les jardins accessibles et la cour du château, lieux privilégiés pour profiter d'un environnement apaisant.

Les espaces intérieurs sont repérés grâce à des pictogrammes communs à tous les acteurs du foyer et repérables par les résidents.

### ***Un cadre de vie convivial que s'approprient les résidents***

Les espaces communs comme le hall ou le gymnase, sont des lieux qui amènent au partage, à la rencontre et aux jeux. Ils sont dédiés aux fêtes institutionnelles, repas saisonniers. L'ensemble des lieux est ouvert aux résidents

Le FAM laisse aux résidents la possibilité de personnaliser leur chambre (décoration/meubles).

## 2.4. Les moyens humains

Voici la répartition des postes au 31/12/2020.

SERVICES		EFFECTIF	RATIO ENCRADEMENT	
<b>DIRECTION</b>	. Directrice	1,00	<b>0.98 ETP / RESIDENT</b>	<b>1,04 ETP / RESIDENT</b>
	. Cadre de santé	1,00		
	. Secrétaire	1,00		
	. Comptable	0,50		
<b>SERVICE MEDICAL</b>	. Médecin	0,30		
	. Infirmières	4.9		
<b>SERVICE THERAPEUTIQUE</b>	. Psychologue	1,00		
	. Kinésithérapeute	1,00		
	. Psychomotricien	1,00		
	. Ergothérapeute	1,00		
<b>SERVICE PARAMEDICAL</b>	. Aides-Soignantes	12.70		
	. AMP	5.50		
	. Agente de soins	4.70		
	. Nuit	5,00		
	. Auxiliaire puériculture	1.55		
	. Préparatrice Pharmacie	0.20		
<b>SERVICE EDUCATIF</b>	. Educateurs spécialisés	5,00		
	. Moniteurs éducateurs	5.80		
<b>SERVICE LOGISTIQUE</b>	. Ménage	4,60		
	. Lingerie	2,33		
	. Couture	0,20		
	. Entretien	2,00		
		52.98		
<b>TOTAL</b>		<b>56.48</b>		

## 2.5. Les moyens partenariaux et les ressources de proximité

Afin de répondre aux besoins des résidents, le FAM Romans Ferrari s'attache à s'inscrire dans un réseau de partenariat.

- **Partenariat avec le Centre Médical de Rééducation Pédiatrique Romans Ferrari (Miribel)**
  - Consultation toutes les 6 semaines au FAM par un Médecin de Rééducation pour les suivis orthopédiques (renouvellement fauteuils, chaussures, attelles, etc.)
  - Intervention trimestrielle de d'orthophoniste, pour des bilans de déglutition, observations, conseils aux équipes,
  - Recours aux services de la pharmacie pour les commande de médicaments, mais aussi conseils, apports théoriques, contrôles sanitaires.
  
- **Partenariat avec l'hôpital Fleury de Bourg en Bresse**
  - Consultation annuelle au FAM par le Dr GOUTTARD, neurologue
  - Convention avec l'EMASP (Equipe Mobile de Soins Palliatifs)  
L'objet de cette convention est d'accompagner les équipes auprès des résidents en fin de vie. Elle contribue à la formation pratique et théorique des équipes vers une approche et une démarche éthique palliative. L'intervention auprès des résidents nécessite l'adhésion de la famille en concertation avec le résident (l'avis de la personne sollicitée est mentionné dans le dossier médical). L'EMASP collabore avec le foyer dans l'accompagnement des familles.
  
- **Adhésion au Réseau de Soins Bucco Dentaire Handicap Rhône Alpes**

Depuis 2017, une convention de partenariat a été signée entre le FAM et le réseau Santé bucco dentaire et handicap Rhône-Alpes (RSBDH) avec pour objectif :

  - Des actions de dépistage et de diagnostic,
  - La réalisation de soins précoces et des soins les plus courants,
  - Une prise en charge des urgences.

Le RSBDH met à disposition un dentiste et 2 assistantes dentaires qui se déplacent sur site grâce à une unité de soins mobile (bus aménagé) pour effectuer les soins de dépistage et les soins ne nécessitant pas d'anesthésie générale.
  
- **Partenariat avec l'Equipe Mobile pour Adultes Autistes APAJH**

L'Equipe mobile APAJH apporte un soutien aux établissements dans la compréhension et l'accompagnement des personnes présentant des troubles autistiques, notamment au regard de problématiques de troubles du comportement. Une convention est signée pour chaque résident faisant l'objet de ce travail en collaboration.
  
- **Partenariat avec les établissements d'origine des résidents**

Régulièrement, des rencontres sont organisées entre les établissements d'origine et le FAM. Ces échanges permettent :

  - aux résidents du FAM de garder le lien avec les équipes et les copains de l'IME/IEM d'origine,

- aux adolescents des établissements pour enfants de découvrir un service pour adultes ; ce qui peut être une étape intéressante pour préparer le futur départ. Ce travail se construit notamment avec l'IEM Le Coryphée à Viriat.
- aux équipes afin de poursuivre le travail de collaboration autour des projets des résidents et partager les savoirs et les pratiques.

Par ailleurs, le FAM Romans Ferrari prête gracieusement sa balnéothérapie aux psychomotriciens et kinésithérapeutes d'autres établissements médico sociaux, gérés par des associations telles que l'ADAPEI, l'APAJH ou l'APF. Des conventions encadrent les modalités de cette mise à disposition.

### 3. Les prestations délivrées

#### 3.1. Les prestations hôtelières

##### Les objectifs de la prestation hôtelière

- ✚ Apporter un espace de vie privé personnalisable et adapté aux besoins de la personne : les chambres peuvent être meublées par le résident et sa famille, seul le lit médicalisé est fourni systématiquement par le foyer. A défaut, c'est le foyer qui meublera la chambre d'une armoire et d'une table de nuit. La décoration reste à la discrétion du résident, pour qu'il se sente chez lui, dans le respect toutefois des lieux et de l'usager qui cohabite avec lui.
- ✚ Favoriser les visites : elles sont libres, néanmoins, pour des raisons d'organisation interne, il est demandé aux familles de privilégier les visites l'après-midi, les matins étant consacrés aux soins et aux toilettes. Une salle des familles permet de partager du temps en toute intimité. Nous offrons la possibilité aux familles, ou amis, de partager un repas avec les résidents. Un délai de prévenance d'une semaine permettra à notre cuisinière de concocter un repas convivial pour tous (renseignements et inscription auprès du secrétariat).
- ✚ Proposer des espaces de vie individuels et collectifs, accueillants, animés et ouverts sur l'extérieur :
  - L'unité de Vie : sa configuration a été pensée pour se sentir « comme à la maison ». Elle est constituée d'une cuisine équipée pour faire des préparations culinaires, d'un coin repas et d'un salon pour se reposer, regarder la télévision, écouter de la musique ou faire des activités. Les unités de vie sont distinctes par la couleur et la personnalisation de leur décoration, qui varient en fonction des saisons et des événements qui rythment le calendrier. Les unités de vie 1, 2, 3 et 5 ont un accès direct à l'extérieur et profitent d'une belle terrasse. L'unité de vie 4 et l'unité d'accueil de jour accèdent au jardin par le hall central.
  - Les chambres sont proches de l'unité de vie ; cette proximité permet d'assurer une meilleure surveillance et, pour ceux qui en ont la possibilité, de se rendre seuls et en toute sécurité sur le groupe de vie. Les chambres, individuelles ou doubles, bénéficient d'une surface normalisée et spacieuse. Elles sont équipées d'un lit médicalisé, d'un lavabo (pour la grande majorité) et d'un placard mural. Toutes sont équipées de détection incendie.
  - Les salles de bains sont attenantes aux unités de vie et aux chambres. Adaptées à l'accueil de personnes lourdement handicapées, elles sont de plain-pied et équipées de 2 box, de chariots douches, de chaises douches, d'un lavabo et de WC adaptés.

L'ensemble de ces espaces est équipé de rails de transfert.

- Le hall central : Il permet aux résidents de se retrouver pour jouer, écouter de la musique, se rencontrer ou vivre en cadence des mouvements de l'institution (visites, livraisons, etc.). C'est ici que nous fêtons chaque nouvelle saison autour d'un repas préparé avec les produits de saison, où tables et murs sont décorés par les résidents.

- Le gymnase est le lieu des grands évènements partagés avec les familles : fête de fin d'année, fête d'été, fête de la musique, etc. C'est également un outil de travail avantageux pour accueillir certaines activités de loisirs ou thérapeutiques.
- Les jardins spacieux permettent de déjeuner en pleine nature.

✚ Proposer un ensemble de services hôteliers « comme à la maison » :

- Lingerie-couture : le FAM prend en charge le lavage, séchage et pliage des vêtements des résidents. Dans le cadre de leur projet de vie, certains résidents participent au pliage du linge ; ce travail valorisant et ritualisé, est accompagné par les lingères et un professionnel de l'unité de vie. Le service lingerie est complété par une couturière qui raccommode les vêtements des résidents ou en crée d'autres pour répondre à leurs besoins spécifiques (pyjamas, coussins de protection, etc.).
- Ménage : La présence des agents de service est assurée chaque jour de la semaine afin d'assurer une qualité de service continue.
- Cuisine : La restauration est sous-traitée. La cuisine est préparée sur place en liaison chaude avec des produits frais. L'équipe s'attache au « fait maison ». Une commission cuisine a lieu 1 fois par trimestre afin d'évaluer et d'actualiser les menus servis (qualité, quantité, régime, etc.).

✚ Assurer un lieu de vie sécurisé :

La cour du château, toujours fermée, est sécurisée par un portail électrique interdisant toute sortie intempestive d'un résident. Son ouverture est contrôlée par un digicode. Les ascenseurs sont bloqués par un digicode ainsi que les sorties et escaliers intérieurs et extérieurs (verrouillage des portes). La nuit, tous les accès sont verrouillés. La présence de 2 à 3 veilleuses de nuit assure une surveillance continue des résidents.

Cette logistique est assurée chaque jour par une équipe composée :

- D'agents des services généraux  
Elles veillent à l'hygiène des locaux et entretiennent l'environnement immédiat du résident (chambre, salle de bains, toilettes, etc.), en fonction des protocoles établis. Les agents d'entretien ont également un rôle social et d'échange avec les résidents. Elles sont repères pour les résidents qui les connaissent bien et les côtoient chaque jour. Leur travail contribue à la convivialité des locaux. Enfin, elles gèrent les stocks et les commandes des produits d'entretien.
- Techniciens d'entretien  
Le technicien entretient les bâtiments et effectue les réparations nécessaires en lien, ou non avec des entrepreneurs extérieurs. Il contribue à la sécurité des personnes (incendie, eau, habilitation électrique). Il entretient les fauteuils roulants. Un 2<sup>ème</sup> agent technique entretient les espaces verts et assure les transports des externes.

#### ✚ Faire vivre le foyer dans un environnement de qualité :

Cela passe par la promotion du « bien vivre ensemble », qui s'exprime dans notre manière d'être, d'agir et de parler (on se dit bonjour, on sourit, on frappe avant d'entrer...). On attribue ainsi aux professionnels l'animation du cadre de vie pour en faire un lieu chaleureux et accueillant. La qualité de vie au FAM dépend d'une éthique commune :

- Etre bien traitant avec les résidents,
- Etre bien traitant avec les familles,
- Etre bien traitant avec les professionnels.

### 3.2. Les accompagnements dans les actes essentiels de la vie quotidienne

La recommandation de l'ANESM « Qualité de vie en MAS-FAM (Volet 2) – Vie quotidienne, sociale, culture et loisirs » propose une définition des actes essentiels de la vie quotidienne :

« Les actes essentiels de la vie quotidienne sont : boire et manger, se laver, s'habiller, se déshabiller, éliminer, dormir et se reposer, se déplacer ».

#### L'organisation d'une journée

Les équipes, composées de professionnels soignants et éducatifs se relaient jour et nuit afin d'assurer la continuité des soins et des accompagnements. Les interventions en journée s'effectuent de 6h30 à 21h00. Le relais de nuit s'effectue de 20h45 à 07h15 par la présence de 3 aides-soignantes et agents de soins du lundi au jeudi, et 2 à partir du vendredi soir.

En journée, 4 infirmières (2 matin et 2 après midi) assurent la surveillance médicale et les soins des résidents, de 6h30 à 21h00. Le week-end, l'effectif est réduit à 2 infirmières (1 matin et 1 après-midi). Au regard des évolutions pathologiques, la collaboration étroite des infirmières auprès des équipes est primordiale.

Les professionnels intervenant sur les unités de vie sont diversifiés : aides-soignantes, AMP, agents de soins, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs. Ils assurent un accompagnement de 7h00 à 21h00 et sont au nombre de 3 le matin et 2 l'après-midi. Certains jours, comme les lundis et vendredis, l'effectif est réduit à 2 le matin (repos week-end).

Le croisement d'équipes jour/nuit et matin/soir, permet d'effectuer des relèves ciblées écrites et orales et d'assurer la transmission des éléments essentiels à la bonne continuité de prise en charge des résidents : l'évolution des pathologies, les rendez-vous médicaux, les sorties extérieures...

La diversité des métiers intervenant dans l'accompagnement des résidents implique un regard croisé des pratiques amenant à une meilleure qualité des prises en charge communes.

#### ✓ Le lever et la toilette

Nous essayons de respecter au mieux le rythme individuel des résidents ; pour cela les levers s'échelonnent de 07h30 à 10h00. L'accompagnement à la toilette est adapté à chaque résident ; elle a lieu le matin ou l'après-midi, selon les besoins.

#### ✓ Le petit déjeuner

Dans un souci d'accompagnement de qualité, il peut être pris sur l'unité de vie en groupe, ou en chambre, au calme. Il est servi à partir de 07h30, en fonction des traitements médicaux préalablement conditionnés par les infirmières, et jusqu'à 09h00 au plus tard.

✓ La matinée

En fonction des projets individuels, les résidents bénéficient de prises en charge différentes (éducatives, thérapeutiques, médicales, sociales). Pour les autres, c'est l'occasion de participer à des animations spontanées que proposent les unités de vie (préparation culinaire, musique, balade, etc.), de s'isoler un peu, ou simplement de rester dans le hall central. La matinée est également rythmée par l'accueil des externes à partir de 9h00.

La matinée prend fin par l'arrivée du chariot repas à 11h00 que certains résidents, plus autonomes, amènent sur le groupe pour déjeuner.

Durant la matinée, les professionnels veillent aux changes, et à l'hydratation des résidents.

L'équipe du ménage consacre sa matinée au nettoyage des chambres, à la réfection des lits et au lavage de certaines parties communes.

✓ Le déjeuner

Le repas, pris sur les unités de vie, est distribué sur 2 services. Le 1<sup>er</sup> service, de 11h00 à 12h00, est consacré aux résidents les plus dépendants qui demandent un accompagnement individuel spécifique. Le 2<sup>ème</sup> service, de 12h00 à 13h00, rassemble les résidents ayant besoin d'une aide partielle pour manger et les professionnels. Les menus respectent les indications médicales : hypo-hyper calorique, allergies, repas mixés, hachés, etc. L'équipe de restauration est aidée, dans l'élaboration des menus, par une diététicienne.

L'alimentation parentérale est assurée par les infirmières et les aides-soignantes. Les repas sont partagés avec l'équipe conférant au repas un moment de convivialité.

✓ L'après midi

Les intervenants d'après-midi prennent le relais à 14h00 après la relève. Avant les siestes ou les activités, les résidents sont mis aux toilettes ou changés ; une attention particulière aux soins d'hygiène permet de protéger l'état cutané fragile des résidents et d'offrir un meilleur confort.

Du fait de leur assise en corset siège, la plupart des résidents nécessitent une mise au lit l'après-midi.

Des activités, spontanées ou planifiées, occupent ceux qui ne se sommeillent pas

Les professionnels, 3 fois par semaine, se rendent à la lingerie pour récupérer le linge propre des résidents et le rangent, avec eux, dans les armoires.

Le jeudi, les résidents sont pris en charge par une des 5 unités du fait des réunions institutionnelles. Un planning d'activités est proposé aux résidents (cinéma, gymnase, sortie, etc.).

✓ Le diner

Le diner est servi en deux fois et selon les mêmes modalités que le déjeuner. Le 1<sup>er</sup> service est à 18h00, le 2<sup>ème</sup> à 19h00.

✓ Le coucher

Les couchers sont assurés par l'équipe de jour et l'équipe de nuit. Les besoins en rituels et accompagnements de chacun sont respectés : temps calme dans la chambre, ou bien temps passé avec l'équipe de nuit sur l'unité 3...

✓ La nuit

Dès leur prise de fonction, les soignantes de nuit font un tour de toutes les chambres et de l'établissement pour vérifier la mise en sécurité des résidents et de l'institution.



Les soins, le nursing et l'alimentation sont également assurés par l'équipe de nuit. Des rondes toutes les trois heures, chambre par chambre, permettent aux professionnels de veiller sur les résidents. Pour respecter leur sommeil, les changes ne sont pas systématiques durant la nuit ; ceux-ci ne sont effectués qu'en cas de besoin ou de suivis médicaux particuliers.

Sur ces temps du quotidien, nous repérons 3 fonctions clés dans l'accompagnement des résidents :

#### ✚ L'aide-soignant(e) (ASD)

Les aides-soignants participent à l'accompagnement global de la personne handicapée dans tous les actes de la vie quotidienne et à l'entretien de l'environnement immédiat du résident. Les connaissances pratiques et théoriques font d'eux le binôme de l'infirmière ; ils se voient ainsi confier l'exécution de tâches liées aux soins, sous couvert de l'infirmière : petits pansements, soins courants de gastrostomie, mise en marche et surveillance de l'alimentation entérale, prise de température, courbe de poids, etc. Ils veillent au respect des régimes alimentaires prescrits et à l'administration des traitements laxatifs dans le cadre du suivi des transits.

Particulièrement sensibilisés à l'hygiène, les ASD veillent au bon respect des protocoles en place (BMR, hygiène, etc.) et à leur mise à jour ; ils sont support auprès des équipes sur ces questions.

Pour faciliter la mise en œuvre de leurs missions, les ASD rencontrent 2 fois par mois minimum l'infirmière référente de l'unité de vie.

L'équipe de nuit : composée d'aides-soignants et d'agents de soins. Ils veillent aux rituels de coucher et au sommeil des résidents, effectuent des soins de nursing, alimentent certains résidents. Chaque aide-soignant est référent d'une unité de vie, pour laquelle il assure un rôle de liaison avec l'équipe de jour ou l'équipe IDE.

#### ✚ L'aide-médico-psychologique (AMP) (ou AES : Accompagnant Educatif et Social)

A l'instar des aides-soignantes, les AMP occupent une fonction d'aide et d'accompagnement auprès des résidents dans tous les actes de la vie quotidienne. Leur formation leur confère des compétences dans le soin notamment dans l'aide à la toilette et au repas (respect des régimes, hydratation, etc.) ou dans l'observation des signes révélateurs d'un problème de santé leur permettant d'intervenir ou d'alerter en cas de situations d'urgences.

La profession d'AMP est à la frontière du soin et du social ; au foyer, nous avons décidé de les classer dans la fonction soin en leur conférant, toutefois, une spécificité dans la mise en œuvre d'outils de communication (en lien avec l'ergothérapeute). Cette capacité leur permet d'avoir un rôle d'éveil et de soutien dans la relation à l'autre, qui se veut attentive et sécurisante.

#### ✚ L'agent de soins

Les agents de soins ne sont pas diplômés mais disposent d'une expérience dans l'accompagnement des résidents dans tous les actes de la vie quotidienne. Au FAM, ils sont classés dans la catégorie soins. Ils effectuent le suivi : des fiches repas en tenant compte des régimes, des fiches transit, des mesures (poids, taille), des commandes de protection. Même s'ils sont amenés à travailler en binôme avec les infirmières, les agents de soins assurent un suivi paramédical moins conséquent que les aides-soignants. Un parcours de formation collective leur permet d'acquérir chaque année de nouvelles compétences au service des résidents.

Malgré leur formation qui les orientent naturellement vers le soin, nous avons souhaité que ces professionnels (AS – AMP et agents de soins) aient une part active dans l'élaboration du projet individualisé du résident ; ils conservent ainsi la fonction de référent d'un ou de deux résidents.

### 3.3. Les accompagnements dans les actes de la vie sociale

L'institution favorise l'accès à la culture, aux loisirs ou au sport ; ces temps d'activités nous paraissent essentiels : ils font lien avec l'extérieur, ils rassemblent des personnes de tous horizons et au-delà du handicap, ils nourrissent les résidents de choses uniques et différentes. Enfin, ils permettent aux résidents de s'échapper un peu du quotidien et de se retrouver, toutes unités confondues dans un contexte extraordinaire.

La participation à des activités et des loisirs peut être un objectif en soi, mais c'est aussi, selon les situations un support de la participation sociale, d'éveil des sens, d'expression. Elle est à relier à une démarche globale d'animation de la vie quotidienne et de promotion de vie sociale dans et hors de l'établissement. Elle s'appuie sur l'identification et l'évaluation des besoins, centres d'intérêt et souhaits des personnes.

Les activités proposées peuvent être en lien avec le projet individualisé du résident, ou être plus spontanées, à la faveur d'événements extérieurs qui semblent correspondre aux attentes du résident. Autant que possible, les professionnels recherchent toujours l'avis des résidents et restent à l'écoute de leurs désirs.

Planifiées ou libres, ces activités permettent d'animer le quotidien des résidents :

- Les sorties
  - Théâtre-cinéma, vélo pousseur ou balade autour du château
  - Evènements divers : concerts, cinéma, course cycliste etc.
  - Séjours vacances à la mer ou à la montagne
  - Achats de vêtements et produits d'hygiène, courses alimentaires, etc.
  - Pique-niques, restaurant
  
- Au sein de la structure
  - Visionnage de films dans une salle cinéma conçue spécialement à cet effet
  - Préparations culinaires diverses sur les unités de vie
  - Lecture de conte
  - Jeux de ballons, gymnase (trampoline), jeux d'eau divers (douche enveloppante, balnéo)

Des activités et prestations sont également réalisées par des intervenants extérieurs :


A ce jour, la liste des prestations est la suivante :

- Soins esthétiques : une esthéticienne vient au FAM pour effectuer des massages et des soins deux fois par mois - sur rendez-vous - prestation payante
- Coiffure : sur rendez-vous 2 fois par mois – prestation payante
- Praticienne shiatsu / Reiki : 2 fois par mois – prestation payante
- Zoothérapie

- Musicothérapie (prestation payante)
- Atelier culturel avec l'Académie Cuivres en Dombes : forte d'un partenariat de plusieurs années avec les 3 établissements Romans Ferrari, l'Académie Cuivres en Dombes intervient au sein du FAM pour proposer des ateliers favorisant une ouverture artistique et culturelle aux résidents, en faisant appel à des intervenants variés : musiciens, plasticiens, danseurs... Chaque année, un nouveau projet voit le jour avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Enfin, il existe deux temps festifs importants au FAM : **la fête d'été** et **la fête de Noël, et auxquelles les familles sont invitées.**

Sur ces instants de la vie sociale, le FAM s'appuie sur les compétences de :

 L'éducateur spécialisé (ES)

Sans les dégager des accompagnements du quotidien (toilettes, repas, etc.), nécessaires à l'analyse des besoins, capacités et envies des résidents, la mission des éducateurs spécialisés s'oriente plus particulièrement vers la mise en œuvre, l'évaluation et l'écriture des projets individualisés, dont ils sont le garant. Pour cela, les éducateurs spécialisés sont co-référents des Projets Personnalisés des résidents de l'unité de vie. Leur participation à l'ensemble des synthèses leur permet de tenir compte des apports pluridisciplinaires et de coordonner l'action de façon continue et pertinente. Au FAM, nous souhaitons que les ES s'impliquent dans une dynamique partenariale riche afin de susciter l'intégration sociale des résidents. Leur force de propositions dans la mise en place d'activités en lien avec l'équipe pluridisciplinaire permet d'agrémenter les activités déjà en place.

Pour réaliser leur mission, les ES disposent d'une journée de travail, hors groupe, par semaine : le mardi de 10h à 16h.

 Moniteur éducateur (ME)

Les moniteurs-éducateurs accompagnent également les résidents dans leur quotidien. Du fait de leur formation, les ME participent à l'action éducative en faveur des résidents. Ils initient et conduisent des activités et des animations afin de développer les capacités de socialisation mais aussi d'autonomie. Ils sont référents d'un ou de deux résidents. Pour coordonner les projets des résidents, planifier et organiser les sorties et les activités, ils travaillent avec les ES, hors des groupes, de 14h à 16h, un mardi toutes les 6 semaines.

➤ ***Point clé du projet d'établissement 2021-2025 :***

***- Mener une réflexion sur la vie affective et sexuelle au FAM***

### **Le projet d'accompagnement à la vie quotidienne et sociale au FAM :**

*(Conclusion du groupe de travail Personnalisation de l'accompagnement, le rôle de l'éducatif, 2021)*

Les temps d'accompagnement au quotidien, les soins de nursing, sont des supports privilégiés pour créer un lien et rencontrer le résident. Il s'agit d'une étape préalable et indispensable qui exige du professionnel une attitude de disponibilité et d'écoute afin de cerner, décoder les possibles réponses du résident dans un climat de détente.

Ce lien d'accompagnement permet de développer un projet éducatif pour chacun, dont les objectifs peuvent être :

- soutenir l'expression de ses choix et de ses besoins
- rechercher l'épanouissement de ses possibilités
- soutenir une prise de position comme adulte
- favoriser son adaptation à la vie en collectivité

A cette fin, les professionnels, mais aussi l'institution dans son ensemble, sont porteurs d'un cadre rassurant et repérant, qui doit aussi rester respectueux du statut d'adulte du résident en se gardant de toute posture infantilisante à son égard.

Outres les temps du quotidien, des activités sont proposées, soit à visée éducative, soit à visée occupationnelle ou encore pour créer une ambiance et une animation dans l'institution.

Toutefois, que l'on travaille à partir d'une activité, des repères, ou du quotidien, il est nécessaire de toujours et régulièrement interroger la question du sens pour le résident de ce qu'on lui propose.

L'accompagnement au quotidien est personnalisé en fonction des besoins et des attentes de chaque résident. Les pratiques, réévaluées régulièrement, sont communes afin de rendre cohérente l'action et de ne pas perturber le résident.

L'équipe accompagne chaque résident de l'unité, non pas de manière uniforme mais en fonctions des besoins identifiés de chacun.

### 3.4. L'accompagnement dans le soin

#### **Les soins et la surveillance**

La santé des résidents est pensée de façon globale ; l'équipe soignante porte son attention sur l'état général de santé, les soins courants et les soins liés au handicap.

Par déclinaison, le projet de soins général de l'institution s'applique au projet de soins individualisé de l'utilisateur. Les points pris en compte dans ce projet général sont : la prévention, les soins, le dépistage, la dimension psychique et les spécificités du handicap.

Les actions mises en place nécessitent une coordination des professionnels internes (Cadre de santé, thérapeutes, personnel paramédical) et des partenaires externes ainsi qu'une cohérence d'actions afin d'assurer une bonne continuité des soins.

Le projet médical de l'utilisateur est établi en équipe pluridisciplinaire : le médecin, la psychologue, la Cadre de santé, la psychomotricienne, l'infirmière, l'ergothérapeute et le kinésithérapeute. L'expertise apportée par chaque professionnel permet de fixer les objectifs de soins pour les 18 mois à venir, réadaptables à tout moment si l'état de santé l'exige.

Le projet individualisé comprend :

- La mise en place de soins curatifs ou palliatifs
- L'orientation vers des spécialistes (psychiatre, pneumologue, neurologue, etc.)
- La prévention des risques infectieux (vaccinations), alimentaires (allergie, régime),
- La surveillance de l'état général (élimination) et nutritionnel
- La prévention de complications orthopédiques, neurologiques et cutanées liées au handicap
- L'adaptation de l'environnement du résident afin de compenser le handicap : favoriser l'autonomie, intervention du médecin de rééducation – renouvellement des fauteuils, attelles, appareillage divers
- La mise en place de protocoles de soins infirmiers et thérapeutiques : prise en charge de la douleur (hypno analgésie – grille de San Salvador sur une base établie à l'entrée)
- La recherche du consentement éclairé, et à défaut celui des parents/tuteurs
- L'attention portée à toute souffrance psychique (somatisation) ou physique (douleur)
- La mise à jour du dossier médical qui reste confidentiel et du dossier de transfert d'urgence

Pour compléter les soins, le médecin référent du FAM a développé un réseau médical avec les praticiens de l'hôpital Fleyriat.

Le FAM bénéficie des compétences d'une pharmacienne 1 après-midi par semaine. Rattachée au CMRP Romans Ferrari de Miribel, elle est chargée de contrôler les ordonnances et d'effectuer les commandes des médicaments.

Les urgences sont gérées avec le médecin référent du foyer. La nuit, les aides-soignantes, qui ont suivi une formation sur la gestion des situations d'urgence, font appel au centre d'appel d'urgences du 15. Les parents sont systématiquement prévenus en cas d'hospitalisation nocturne, ainsi que le cadre administratif. Un « dossier de mutation » est transmis au départ du résident ainsi qu'un nécessaire de toilette et un change. Dans la mesure du possible, un professionnel accompagne le résident lors de sa mutation à l'hôpital afin de le rassurer.

La dispensation des traitements est assurée par la pharmacienne. Les traitements des résidents en hébergement complet sont pris en charge par le budget alloué par l'ARS les jours de présence au FAM.

Les appareillages individuels (fauteuils, prothèses, attelles, orthèses, soins dentaires) ne sont pas pris en charge par l'établissement.

Les soins et la surveillance sont notamment assurés par :

#### Le Médecin

Médecin traitant des résidents en hébergement complet, il établit les projets de soins et assure le suivi des besoins en soins. Il élabore les protocoles de soins, développe le réseau médical, intervient dans la démarche d'admission, en lien avec la directrice. Il rencontre les équipes pour répondre aux questions médicales et étayer les projets.

#### La pharmacienne

Outre la gestion des commandes et des stocks, la pharmacienne a un rôle d'information et de prévention auprès des équipes et répond aux interrogations des professionnels sur les posologies, interactions, contre-indications, effets secondaires, erreurs médicamenteuses, etc. Elle veille au renouvellement du contenu du chariot d'urgence. Secondée par une préparatrice en pharmacie, elle travaille depuis le CMRP de Miribel.

#### Le Médecin de Rééducation

Détachée du CMRP Romans Ferrari de Miribel une fois toutes les 6 semaines, le médecin de rééducation assure les consultations au FAM et propose le renouvellement des appareillages ou fauteuils, des résidents. Elle prescrit des indications de soins et d'installation à l'ergothérapeute et au kinésithérapeute.

#### Les infirmiers

Ils sont chargés de la surveillance de l'état de santé général des résidents au quotidien, et adressent au médecin référent les résidents souffrants. Ils contribuent à l'élaboration du projet de soins de chaque résident et en assurent la mise en œuvre. Pour cela, ils participent aux réunions de concertation mensuelles ainsi qu'aux synthèses et réunions thérapeutiques. Ils réalisent les soins prescrits par le médecin et travaillent en étroite collaboration avec les aides-soignantes, les AMP et agents de soins. Chaque infirmier se voit attribuer la référence d'une Unité de Vie. Cette mission permet d'assurer un lien entre le médecin et l'équipe pluridisciplinaire afin de garantir le suivi du projet médical. Ils évaluent et traitent la douleur. Ils sont l'interlocuteur privilégié des familles sur les questions médicales.

Une infirmière a suivi une formation d'hypno-analgésie permettant d'accompagner le résident au moment du soin afin de diminuer l'appréhension et d'atténuer la douleur.

### ***Les accompagnements spécifiques***

#### ***Les accompagnements thérapeutiques***

Il s'agit de l'ensemble de mesures appliquées par un professionnel de la santé (ou thérapeute) à une personne vis-à-vis d'une maladie, afin de l'aider à en guérir, de soulager ses symptômes, ou encore d'en prévenir l'apparition.

L'équipe des thérapeutes est composée de : l'ergothérapeute, la psychomotricienne, le kinésithérapeute et les psychologues, en lien avec les infirmiers.

- L'accompagnement psychologique

La psychologue propose à l'ensemble des résidents du foyer, en fonction du besoin décelé en équipe ou d'une demande adressée, une prise en charge individuelle ou groupale. Ces accompagnements, confidentiels, offrent un espace d'écoute et de paroles pour évoquer des situations difficiles. Les familles peuvent aussi trouver, auprès de la psychologue, un lieu d'échanges autour du résident.

Son champ d'intervention comprend également l'apport d'un éclairage psychologique auprès des équipes. Dans l'institution, elle facilite la circulation de la parole.

- La psychomotricité

La psychomotricienne réalise des soins et des activités thérapeutiques (en groupe ou individuel) sur les fonctions sensori-motrices. Ses activités tendent à faire prendre conscience au résident, de son schéma corporel. La psychomotricienne propose des séances thérapeutiques en vue de réduire les dysfonctionnements psychomoteurs (physique ou psychique). Elle pratique une stimulation psychomotrice, une rééducation du trouble du développement psychomoteur et contribue au traitement des déficiences intellectuelles et troubles caractériels. La psychomotricienne effectue des bilans d'évaluation.

- La kinésithérapie

Le kinésithérapeute réalise des actes visant à assurer un confort physique aux résidents. La prise en charge concerne les fonctions respiratoires (massage, appareillage), la douleur (mobilisation), l'entretien de la mobilité articulaire (marche...). Le kinésithérapeute évalue et rend compte de l'évolution de l'état de santé du résident auprès du médecin. Pour exercer sa pratique, le kinésithérapeute dispose d'une salle de travail, de la balnéothérapie, de matériels de transfert et d'installations dédiées à la prise en charge des résidents.

- L'ergothérapie

Au regard des bilans d'évaluations qu'elle aura effectués, l'ergothérapeute mettra en œuvre des actions permettant au résident de garder une qualité de vie optimale tout en veillant à son confort orthopédique et de lui permettre d'être acteur et le plus indépendant possible dans son quotidien, soit par l'apprentissage de certains gestes, soit par la préconisation d'aides techniques, ou encore en stimulant ses capacités cognitives. Elle assure les suivis orthopédiques, d'installations et d'appareillages et élabore des outils de communication adaptés.

L'ergothérapeute dispose d'une salle d'ergothérapie et d'une salle d'appareillage.

Cadres et modalités :

Un bilan est réalisé quelques mois après l'admission d'un nouveau résident.

Chaque thérapeute établit un cadre thérapeutique spécifique à sa profession. Il définit des modalités d'accompagnement ainsi que la médiation ou le traitement utilisé dans sa rencontre avec le patient. Il peut co-construire avec un autre thérapeute ou un membre de l'équipe d'accompagnement un suivi thérapeutique en fonction des problématiques observées, éclairées par ses compétences-métier.

L'ergothérapeute, la psychomotricienne et le kinésithérapeute interviennent sur prescription médicale.

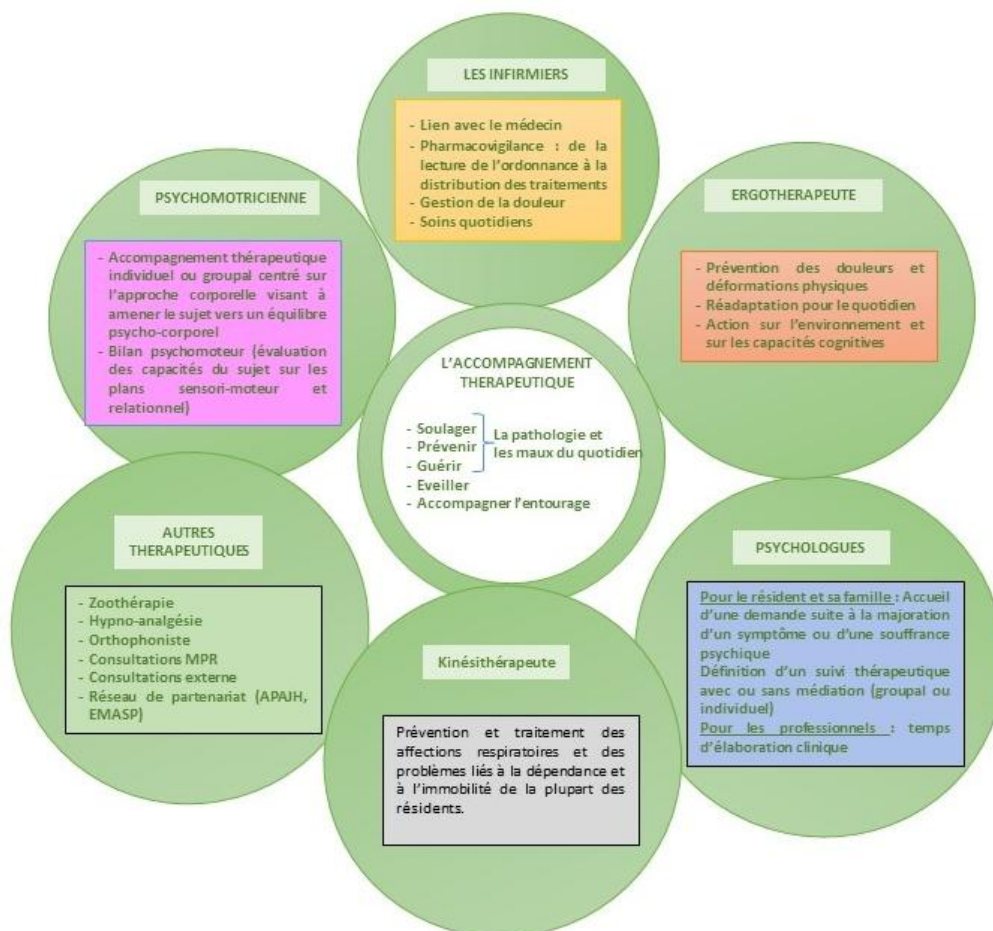
Les prises en charge sont décidées dans le cadre de la Réunion de Concertation qui inclut également la Cadre de Santé et un infirmier.

Ces professionnels travaillent en étroite collaboration et mettent en commun leurs compétences au profit des résidents lors de prises en charge thérapeutiques ou ateliers pluridisciplinaires, individuels ou collectifs. Leur participation à toutes les synthèses permet d'apporter un éclairage spécifique sur les accompagnements projetés, confortant ainsi le bénéfice d'une prise en charge globale et pluridisciplinaire.

A ce jour, les ateliers thérapeutiques collectifs proposés sont les suivants :

- *Atelier communication* : dans cet atelier groupal, la communication est abordée sous différentes présentations (journal, panneaux signalétiques...) et au travers de multiples supports : verbal, photos, pictogrammes, support multimédia, etc. L'intention est de montrer aux résidents tous les moyens qui existent pour exprimer et partager quelque chose. En multipliant les supports de communication, le but est qu'ils puissent se les approprier et s'en servir dans le quotidien.
- *Atelier « jeux vidéo »* : à travers un conte de fée robotique, dont il « écrit » l'histoire, un groupe de résidents peut exprimer ses ressentis et avoir une action motrice sur l'environnement. Suivi effectué par l'ergothérapeute et la psychologue
- *Atelier Cache-Cache* : à travers ce jeu bien connu sont travaillés la capacité à être seul et la question de la séparation.

La participation à ces ateliers s'inscrit dans le Projet Personnalisé du résident. Elle fait l'objet d'une évaluation annuelle. Les propositions d'atelier sont également réévaluées chaque année.





## **L'accompagnement de fin de vie et en soins palliatifs**

Les soins palliatifs ont pour but de préserver la meilleure qualité de vie possible du patient et visent à soulager ses douleurs physiques et sa souffrance psychologique. Les soins palliatifs peuvent être mis en œuvre même s'il n'est pas encore question de fin de vie.

Lorsqu'un accompagnement en fin de vie est nécessaire, les résidents doivent bénéficier d'une prise en charge adaptée. Dans la mesure de nos possibilités, notamment médicales et paramédicales, nous proposons cet accompagnement au FAM, où le résident a tous ses repères.

Les équipes du FAM ont été formées et interviennent auprès de la personne dans le cadre d'un accompagnement humain, privilégiant les soins de confort et le soutien psychologique. L'Equipe Mobile de Soins Palliatifs de l'hôpital Fleyriat, avec laquelle le FAM a passé une convention, est systématiquement associée.

La participation active de la famille et des proches est favorisée le plus possible. Les visites sont aménagées en conséquence. Un accompagnement psychologique de la famille peut être proposé également.

### ➤ *Point clé du projet d'établissement 2021-2025 :*

- 1- Systématiser les bilans d'entrée réalisés par les thérapeutes*
- 2- Systématiser l'utilisation de la fiche de prise en charge (individuelle ou de groupe) (cf. annexes) et alimenter le tableau de suivi, de manière à améliorer la visibilité des actions entreprises*
- 3- Améliorer la visibilité des accompagnements thérapeutiques par une communication systématique vers la famille et les autres professionnels.*
- 4- Clarifier les missions des thérapeutes auprès des externes.*

## **3.5. Les autres prestations**

Outre l'accueil en Internat, le FAM propose 2 autres prestations, qui font l'objet d'un Projet de Service spécifique :

- l'Accueil de Jour
- l'Accueil temporaire

## 4. La mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé

### 4.1. La démarche d'admission et l'accueil au FAM

Le FAM Romans Ferrari accueille des adultes polyhandicapés, ressortissant de l'Ain, à partir de 20 ans (sauf dérogation expresse administrative) et orientés par la MDPH. Au regard de l'accompagnement spécifique et adapté des adultes polyhandicapés, certaines pathologies ne pourront être prises en charge au sein de notre institution, dont :

- les troubles psychiatriques,
- les accompagnements de personnes souffrant de troubles du comportement avec ou sans handicap moteur, incompatibles avec les résidents du FAM totalement dépendants,
- les maladies dégénératives (Parkinson, Alzheimer, etc.).

Les critères retenus pour l'admission au FAM Romans Ferrari sont les suivants :

- être ressortissant du département de l'Ain (en priorité),
- avoir une orientation FAM ou EAM
- être à jour administrativement (AAH, Tutelle, etc.)

Le FAM dispose d'une liste d'attente qui, chaque année, est actualisée avec la MDPH.

Lors d'un décès, l'admission d'un nouveau résident ne s'effectuera que dans un délai de 4 semaines. C'est dans un souci d'éthique que nous considérons ce temps comme nécessaire afin que résidents et professionnels fassent leur deuil et accueillent sereinement le futur résident.

### La procédure d'admission et d'accueil :

L'admission et l'accueil constituent un moment important aussi bien pour le résident, que sa famille et pour les professionnels. L'objectif est de créer les conditions d'un accueil en confiance, permettant au résident de trouver/construire des repères rassurants, favorisant son adaptation.

Elle se déroule en plusieurs étapes :

#### Pré-admission :

- Prise de contact avec la Directrice
- Rendez-vous, visite des locaux et remise d'un dossier d'inscription et du livret d'accueil.
- Etude du dossier par la Commission d'admission (Directrice, Cadre de santé, Médecin, psychologues). Si besoin, convocation à un rendez-vous avec le médecin et/ou la psychologue.
- Inscription sur liste d'attente

#### Admission :

L'admission est prononcée par la directrice.

- Rencontre résident, sa famille/son représentant légal avec l'équipe de l'Unité de vie. La présence d'une infirmière peut être requise si les soins sont importants.
- Accueil progressif sur l'unité : le nouveau résident est présent ½ journée, puis 1 journée par semaine etc. aussi longtemps que nécessaire.
- Signature du contrat de séjour.

## 4.2. L'élaboration du projet personnalisé

Le projet d'accompagnement de la personne se fonde sur le droit à « une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins » (Art. L311-3 du CASF).

### Des outils au service du projet personnalisé :

Pour faciliter l'élaboration du Projet Personnalisé du résident, l'institution a mis en place un ensemble d'outils :

#### - le référent et le co-référent :

Au sein de l'équipe d'accompagnement, le **professionnel référent** est un **repère/interlocuteur privilégié** pour le résident, sa famille ainsi que tous les intervenants institutionnels et les intervenants extérieurs.

Il est le **garant de la prise en charge** du résident au sein de l'équipe et de l'institution ainsi que de la **mise en application** de son projet personnalisé, même si ce n'est pas lui qui assure tous les accompagnements. Il est porteur de l'histoire du résident.

Le **co-référent** est l'éducateur spécialisé de l'équipe. Il vient en appui aux différents référents pour le suivi de l'ensemble des projets de l'unité.

#### - le dossier informatisé du résident : Netvie

Depuis 2020, les informations concernant le résident sont stockées dans un dossier informatisé. Un accès sécurisé et limité permet à chaque professionnel d'accéder aux informations dont il a besoin pour travailler en fonction de son métier et de son poste.

Netvie rassemble également les transmissions d'équipe, ce qui favorise la circulation de l'information au sein du FAM.

#### - les réunions autour du projet personnalisé :

Différentes catégories de réunion permettent d'assurer le suivi du projet personnalisé :

REUNIONS	OBJET	FREQUENCE	PARTICIPANTS	ANIMATION
Relève Thérapeutique	Echanger autour d'une problématique résident	Toutes les 5 semaines Jeudi 13h30-14h00	Unité de vie – IDE Equipe thérapeutique et rééducative	Unité de vie
Concertation	Elaboration du projet santé des résidents et suivis	Mensuelle	IDE – Thérapeutes – Cadre de santé	Cadre de santé
Relèves	Transmission d'informations essentielles du résident entre équipes (matin/soir, IDE/UV, jour/nuit)	Matin : 07h00-07h15 Midi : 13h30-14h00 Soir : 20h45-21h00	Personnel en poste	Tous
Equipe avec Cadre de santé	Questions / institution – positionnement Suivi projets	Toutes les 6 semaines Jeudi 15h-16h Ou 8h-9h ADJ Vendredi thérapeutes	Equipe + Cadre de santé	Cadre de santé
Equipe seule	Préparation des projets du groupe Préparation des synthèses	Toutes les 5 semaines Jeudi 14h-15h Ou 15h-16h	Equipe	Educateur unité de vie
Equipe avec psychologue	Elaborer des hypothèses de compréhension à partir d'un comportement d'un résident et dresser des axes de travail	Toutes les 5 semaines Jeudi 14h-15h Ou 15h-16h	UV par UV	Psychologue

## Démarche d'élaboration du projet personnalisé :

ELABORATION	PROCEDURES	COMMENTAIRES
<p><b><u>PREPARATION RENCONTRE FAMILLE ET SYNTHESE</u></b> Réfèrent et co-réfèrent</p> <p>Equipe accompagnement</p> <p>Thérapeutes et infirmiers</p>	<p>Recueil, si possible, des besoins et attentes du résident et des changements et éléments marquants depuis le dernier projet.</p> <p>Rencontres des différents intervenants et consultation des différents bilans</p> <p>Echanges sur les bilans et élaboration du projet de soins du résident</p>	<p>Le projet du résident est revu tous les 18 mois</p> <p>Sur un temps de réunion d'équipe : bilan du projet passé et observations : Dégager les hypothèses de travail et les questionnements : propositions axes de travail</p> <p>Réunion concertation</p>
<p><b><u>RENCONTRE FAMILLE</u></b> Famille du résident Le résident si possible (lui demander systématiquement) Réfèrent et co-réfèrent Directrice</p>	<p>Echanges sur le bilan du précédent projet et recueil des attentes du résident et de sa famille. Le résident peut rejoindre sa famille pour lui présenter son projet.</p>	<p>Si la rencontre n'est pas possible, elle peut prendre la forme d'un RDV téléphonique</p>
<p><b><u>REUNION DE SYNTHESE</u></b> Equipe pluridisciplinaire</p> <p>Cadre de santé Direction Equipe Unité de Vie Thérapeutes – IDE (+ association de tutelle le cas échéant)</p>	<p>Présentation du bilan du projet précédent et axes de travail proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Educatifs</li> <li>- Médicaux</li> <li>- Thérapeutiques</li> </ul> <p>Prise en compte des attentes résidents et famille Echanges pour une élaboration précise et validation du projet.</p>	
<p><b><u>PROJET</u></b> Educateur co-réfèrent pour la partie éducative et sociale</p> <p>Thérapeutes pour la partie qui les concerne</p>	<p>Rédaction du projet en prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les attentes et besoins du résident et de sa famille</li> <li>- Rappel et bilan du précédent projet</li> <li>- Eléments de la synthèse pluridisciplinaire</li> <li>- Axes de travail du nouveau projet</li> </ul> <p>Suivi du projet en réunion d'équipe avec la Cadre de santé</p>	<p>Sur le temps du mardi.</p> <p>Format du projet :</p> <p>Tableau synthétique informatisé pour l'équipe</p> <p>Présentation texte pour le résident, sa famille et l'institution</p> <p>Réunion d'équipe</p>

➤ **Point clé du projet d'établissement 2021-2025 :**

- 1- **Renforcer le rôle du référent afin d'améliorer le suivi des axes du Projet Personnalisé du résident et la communication avec les familles**
- 2- **Améliorer et clarifier la rédaction des projets personnalisés**
- 3- **Clarifier les modalités d'élaboration du Projet Personnalisé pour les externes et temporaires.**

### 4.3. Les relations avec les familles

Le lien de confiance avec les familles est déterminant dans l'accompagnement des résidents. Il est fondamental de maintenir la qualité de ce lien et de le nourrir régulièrement autour d'échanges permettant à chacun d'exprimer ses difficultés, mais aussi ses satisfactions et ses attentes.

Les familles, partenaires incontournables dans notre travail auprès des résidents, ont une connaissance précieuse et inestimable de leur enfant et détiennent, plus que quiconque, les « petits trucs » souvent bien utiles aux professionnels. C'est pourquoi, nous sommes attachés à cette bonne coopération réciproque, essentielle à un accompagnement de qualité auprès des résidents. Nous privilégions ainsi les rapports de confiance et la liberté d'expression dans un respect mutuel et bienveillant. Les professionnels sont à l'écoute des demandes des parents et des résidents, sans jugement ni attitude intrusive.

Cette confiance mutuelle est fédératrice pour le résident ; le respect et la reconnaissance de l'autre, sans préjugé, aidera le résident à se sentir lui-même reconnu dans son identité. Parents et professionnels travaillent en étroite collaboration ; l'adhésion commune au projet du résident est gage de sa réussite.

#### **Retours à domicile**

Nous favorisons le maintien du lien familial en proposant une certaine souplesse des retours à domicile. Les jours de sortie et de retour ne sont pas imposés, néanmoins, pour des raisons d'organisation interne les horaires indiqués doivent être respectés :

- Départ et/ou retour le soir : 17h45 ou après 19h00
- Départ et/ou retour le matin : de 9h00 à 10h45

Un planning trimestriel de sorties est remis aux familles pour informer l'institution des retours à domicile de leur enfant afin d'organiser au mieux la prise en charge des résidents (repas, effectif, etc.), notamment le week-end.

De manière exceptionnelle et pour répondre à des difficultés individuelles, l'institution peut organiser une visite au domicile du résident afin de maintenir le lien familial si nourrissant. De même, sur une longue période d'absence parentale, nous proposons une connexion par webcam, permettant ainsi au résident de communiquer à distance avec sa famille. Enfin, les communications téléphoniques restent libres ainsi que les visites (en dehors des heures de repas et le matin).

### ***Conseil de Vie Sociale***

Conformément à la Loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'institution a mis en place le Conseil de Vie Sociale. Il est composé de :

- Trois représentants des usagers élus par bulletin secret par les familles,
- Un représentant de la Direction,
- Un représentant des membres du personnel élu par les instances représentatives des salariés.

Trois fois par an, le CVS se réunit sur convocation de son président. C'est un lieu d'expression et de consultation où se discutent les projets et orientations de la vie de l'institution. Les résidents sont invités à y participer.

### ***Festivités***

Les fêtes d'été et de Noël permettent de partager un moment festif avec les résidents, leur famille et les professionnels. Ces temps institutionnels offrent la possibilité de vivre une journée sur le lieu de vie des résidents, qui investissent avec beaucoup d'enthousiasme ces instants.

### ***Le Journal d'Infos : le Fam'bulleux***

Pour favoriser la communication avec les familles, le FAM édite chaque année un journal relatant les faits marquants et projets en cours : sorties, repas, activités thérapeutiques, etc. Enrichi de témoignages et animé de photos, ce document permet aux familles de vivre l'institution à distance et de projeter le quotidien de leur enfant au FAM. Ce journal est réalisé avec un groupe de résidents dans le cadre de l'atelier Communication animé par l'ergothérapeute et la psychologue.

### ***Le cahier de liaison***

Il retrace le déroulement de la semaine passée au foyer. Le contenu des écrits se fait dans le respect de l'intimité et de la confidentialité du résident. En retour, les familles relatent les week-ends de leur enfant au domicile. Cet échange permet une continuité dans l'accompagnement du résident.

### ***Salon des familles***

Cet espace dédié est ouvert chaque jour. Nous recommandons aux familles de l'utiliser afin de ne pas entraver le bon fonctionnement des unités de vie.

### ***Elaboration du projet personnalisé***

L'élaboration du projet personnalisé du résident est revue tous les 18 mois en équipe pluridisciplinaire. Afin de mieux les associer à ce projet, nous avons décidé de faire appel aux parents et/ou tuteurs en amont de la réunion de synthèse. Ainsi, les demandes et remarques seront prises en considération lors de la synthèse. Pour autant, les résidents étant des adultes et dans le respect de leurs droits fondamentaux, l'équipe devra rester attentive aux choix exprimés par le résident, en prenant la distance suffisante pour ne pas transférer leurs propres souhaits. Chaque professionnel aura à cœur de promouvoir la position d'adulte du résident au sein de l'institution mais aussi dans le regard porté par les parents.

Les équipes et la direction restent à la disposition des familles pour toute rencontre hors des temps officiels.

## **Le Café des Familles**

Animé par les psychologues, ce temps d'échange et de partage entre parents est proposé plusieurs fois par an, autour de différentes thématiques.

### ➤ **Point clé du projet d'établissement 2021-2025 :**

#### **1- Améliorer la communication en direction des familles : systématiser les informations concernant les activités proposées et les accompagnements thérapeutiques engagés**

## **4.4. Le respect des droits des personnes accueillies**

### ***Les droits fondamentaux des personnes accueillies***

La loi du 2 janvier 2002 place l'utilisateur au cœur du dispositif et réaffirme les droits des personnes accueillies au même titre que ceux dévolus à tous citoyens. Elle souligne en particulier l'application des droits fondamentaux de la personne humaine tels qu'énoncés dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (art. L. 311-3) : « *L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité* »

Dans son projet, le FAM Romans Ferrari s'inscrit totalement dans la mise en œuvre et la promotion du droit de la personne handicapée à travers notamment :

- La reconnaissance de sa place dans l'espace social,
- Une prise en charge et un accompagnement individualisés favorisant son développement, l'expression de ses possibilités et son insertion en respectant son consentement éclairé ou, à défaut, celui de son représentant légal,
- La confidentialité des informations la concernant,
- L'accès assisté à toute information ou document relatif à sa prise en charge,
- Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition,
- La participation directe et/ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

### ***Les outils d'application du droit des personnes accueillies***

- Le livret d'accueil remis au résident et à sa famille lors de la visite du FAM ou bien à l'admission. Elaboré avec la participation des résidents du FAM, ce livret est écrit avec des pictogrammes afin de faciliter son appropriation par le résident,
- Le règlement de fonctionnement
- Le projet d'établissement
- Le conseil de la vie sociale
- La charte des droits et libertés des personnes accueillies
- Le contrat de séjour.

## ***Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance***

La bientraitance est au cœur des valeurs et pratiques au sein du FAM Romans Ferrari :

- ✓ Le résident au centre de toutes les préoccupations et démarche
- ✓ Le respect de la personne, garantir le droit à la dignité,
- ✓ Reconnaître sa place de sujet,
- ✓ Garder la juste distance,
- ✓ Evaluer les capacités des usagers et les exploiter à hauteur des possibilités de chacun,
- ✓ Agrémenter le bien vivre ensemble dans ses paroles, ses gestes, ses regards.

La promotion de la bientraitance passe par :

- l'embauche de professionnels sur la base de leurs qualités humaines
- un management bientraitant
- plusieurs espaces de paroles et de réflexion sur les pratiques et leurs améliorations
- la professionnalisation des actes : formations, bilans, protocoles, procédures
- la participation active des professionnels à la démarche qualité
- des outils tels que la Fiche Evènement Indésirable.

L'institution se doit d'alimenter une réflexion éthique : celle-ci pose le questionnement : le pourquoi, le comment ; elle fait appel aux valeurs et au sens, elle permet de construire et de co-construire la pensée qui évolue chaque jour. Ethique et bientraitance font corps et nourrissent notre pratique qui se doit d'être sincère, juste, humble et vigilante.

L'encadrement se doit d'incarner une éthique de conviction (porter les valeurs inscrites dans le projet, autoriser la parole, la pensée et l'autonomie) et une éthique de responsabilité (rester cohérent et pertinent dans les actions, anticiper les événements et les évaluer).

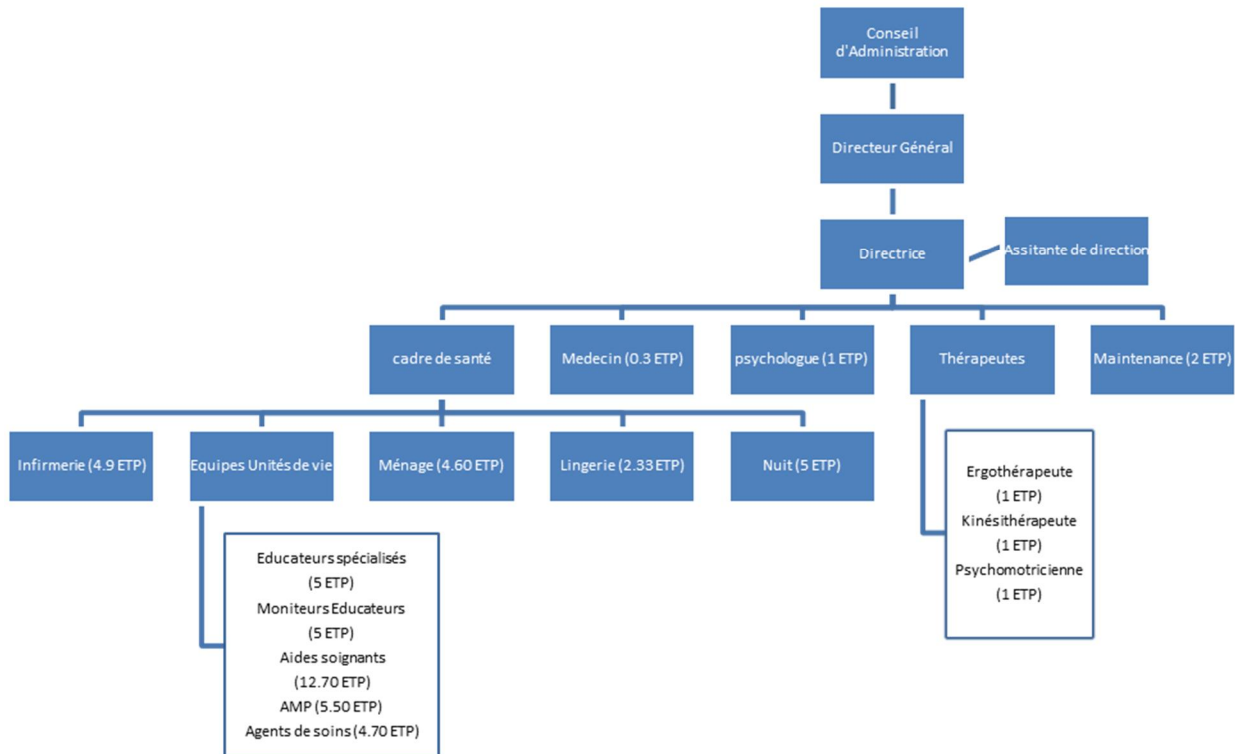
### ➤ ***Point clé du projet d'établissement 2021-2025 :***

- 1- Relancer un cycle de réunions centrée sur la Bientraitance***
- 2- Rédiger en équipe pluridisciplinaire un protocole de promotion de la bientraitance et de prévention de la maltraitance***
- 3- Utiliser une rédaction à base de pictogrammes pour les supports d'information (règlement de fonctionnement etc.)***
- 4- Formaliser une réflexion sur l'usage du tutoiement au FAM***



## 5. Le pilotage et le management du FAM Romans Ferrari

### ORGANIGRAMME



#### 5.1. Les fonctions de direction et d'encadrement

Par déléation de pouvoirs, établie par le Président dans un document unique, l'Association confère au directeur général des ordres de missions relatifs à la gestion des structures de l'Association, conformément à l'article R 314-88 II du CASF. Il est garant de la gestion budgétaire et des stratégies de développement.

Pour répondre aux obligations posées par décret n° 2007-221 du 19 février 2007, la directrice du FAM dispose d'un document unique définissant l'étendue de sa déléation, notamment en matière de conduite et mise en œuvre du projet d'établissement, gestion et animation des ressources humaines, gestion budgétaire et financière, etc.

Pour l'aider dans sa mission, la directrice du FAM est secondée par une cadre de santé. Ses fonctions de cadre de proximité l'amènent à organiser le travail des équipes et à coordonner les actions pluridisciplinaires en fonction des projets individualisés, dont elle supervise la mise en œuvre.

Une secrétaire de direction assure l'accueil, le standard, le secrétariat courant et le secrétariat médical. Sous la responsabilité de la directrice, elle établit la facturation d'hébergement et veille à la bonne gestion administrative des dossiers résidents. Elle effectue le suivi des commandes.

La direction assure une astreinte 365 jours par an afin de répondre aux urgences qui pourraient survenir sur le site, notamment le week-end et la nuit.

Un siège administratif est basé à Miribel, dans les locaux du Centre Médical de Rééducation Pédiatrique Romans Ferrari. Les fonctions supports que sollicite le FAM sont la comptabilité et le suivi budgétaire et la gestion des payes.

Quels que soient les axes de travail suivis, la direction se fait fort de placer le résident au centre de ses préoccupations et décisions.

## 5.2. La Gestion des Ressources Humaines

L'humain constitue la ressource première et inestimable de notre institution, il est le capital essentiel de notre mission. Dans un contexte budgétaire contraint et un secteur en pleine mutation, marqué par des difficultés de recrutement et une pénurie de personnel, le management est une composante primordiale. Les enjeux principaux sont d'impulser une dynamique de travail et d'impliquer les équipes. La motivation, la reconnaissance des compétences des professionnels et leur développement sont autant de postures managériales à adopter dans le respect, l'éthique, la bienveillance et l'exigence, afin de faire vivre le projet **au service des usagers**.

Un des enjeux du projet est d'assurer un bien-être au travail en poursuivant les actions déjà menées afin de :

- Limiter le turn-over, source de stress, de désorganisation et de coûts
- D'assurer une sécurité au travail maximale et maîtriser les accidents du travail et maladies professionnelles,
- Poursuivre le travail engagé dans la prévention des risques psycho-sociaux en lien avec le CSE, les acteurs du FAM, les intervenants externes (CARSAT, médecin du travail)
- Fidéliser le pool des remplaçants et améliorer le parcours du nouveau salarié
- Garder une dynamique de réflexion en favorisant les rencontres pluridisciplinaires internes et externes.

Ces actions et la promotion du bien-être au travail doivent contribuer à répondre à un second enjeu : rester attractif pour susciter des candidatures.

### Planning de travail

Le planning est réalisé sur un roulement de 6 semaines pour les équipes des unités de vie, l'équipe entretien, les infirmiers, les professionnels travaillent un week-end sur 3 ; et sur 10 semaines pour les équipes de nuit. En cas de besoin, les plannings peuvent changer ; ils sont alors toujours établis en concertation avec les professionnels.

Certains professionnels sont à temps plein, d'autres, à temps partiel. Dans un souci de favoriser le juste équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, nous accordons, sauf rare impossibilité majeure, l'ensemble des demandes à temps partiel.

### Organisation du travail

Le travail est rythmé par les besoins et habitudes de vie des résidents, mais aussi par les contraintes de la vie en collectivité. Pour organiser au mieux le travail, un certain nombre d'outils a été mis en

place permettant d'assurer une bonne continuité de prise en charge : réunions de relèves équipes jour/nuit, classeurs de données résidents pour les remplaçantes, planning, réunions diverses.

Afin de garantir une bonne continuité des soins, nous veillons à ce que chaque salarié absent soit systématiquement remplacé. Pour sécuriser la prise en charge des usagers nous privilégions le recours à des remplaçants qui connaissent bien le FAM. Le recours à l'intérim reste maîtrisé et privilégie les personnels intérimaires qui connaissent l'institution.

Le métier de chacun est reconnu et valorisé : une large autonomie est laissée aux professionnels dans l'organisation de leur travail au quotidien et l'exercice de leur métier.

L'entraide et la solidarité sont encouragées : temps de travail en équipe et en inter services favorisant les échanges, renforts le week-ends, aménagement des plannings pour faciliter l'entraide.

### Outils de travail

La structure a adapté les moyens en fonction des besoins des usagers. Pour faciliter et sécuriser leur travail, les professionnels disposent de rails de transfert, lèves personnes, lits médicalisés, draps de glisse, plateaux de transferts, chariots douches et chaises douches, etc.

Le plateau technique du FAM est riche, offrant un large champ d'actions que nous encourageons à exploiter.

D'autre part, des réunions pluridisciplinaires autour du fonctionnement de l'institution ont été mises en place :

REUNIONS	OBJET	FREQUENCE	PARTICIPANTS	ANIMATION
Fonctionnement	Traiter les questions en lien avec l'organisation générale de l'Institution	Bimestriel 14h-15h le mardi	Ensemble du personnel Direction	Directrice
Commission cuisine	Bilan sur les prestations proposées et régulation si besoin	3 fois par an	Prestataire, Direction, un représentant de chaque unité de vie et IDE	Prestataire de cuisine et diététicienne Et direction
Service entretien	Organisation du travail	Chaque mardi de 8h30 à 9h00	Equipe + Cadre de santé	Cadre de santé
Service Maintenance	Organisation du travail	Chaque lundi de 10h à 11h	Equipe + Directrice	Directrice
Equipe Nuit	Fluidifier et organiser les relations de travail entre les services	Tous les 3 mois	UV - IDE - Nuit	Equipe direction
Equipe infirmiers	Organisation du travail	Tous les 2 mois	Infirmiers, cadre de santé	Cadre de santé
Equipe Thérapeutes	Organisation du travail, informations diverses	Tous les mois	Thérapeutes, cadre de santé	cadre de santé
Educateurs spécialisés	Organisation du travail, informations diverses, Projets éducatifs pour le FAM	Tous les mardis de 12h30 à 13h30	Educateurs spécialisés ou bien à défaut un autre membre de l'équipe, Cadre de santé	Cadre de santé
Cadres	Suivi résidents Fonctionnement du FAM	Tous les lundis de 9h à 10h	Directrice, cadre de santé, psychologue	Directrice
Conseil de la Vie Sociale (CVS)	Echange autour du fonctionnement de l'établissement	3 fois par an sur convocation du Président	Représentants des résidents, Direction, un professionnel élu	Directrice

### Reconnaissance des salariés

L'équipe de direction reconnaît la complexité de la mission des professionnels auprès d'adultes polyhandicapés qui implique un travail physique et psychique important. L'équipe de direction met en place des actions préventives pour les soutenir dans leurs missions :

- **APP** - Analyse de la pratique par un psychologue externe (renouvelé tous les 3 ans) : permet aux professionnels d'exprimer les difficultés rencontrées dans l'accompagnement des usagers et aide à prendre la distance nécessaire.
- **Mobilité interne** - tous les 4 ans, changement de 2 professionnels par unité de vie, sauf si de fréquents changements sont déjà intervenus au sein des équipes. Cette permutation évite l'usure professionnelle et redynamise le travail.
- **TMS** - Troubles Musculo Squelettiques : une formations « gestes et postures » apprend aux salariés à faire le bon geste et à utiliser le bon matériel pour se protéger et ne pas blesser le résident. Un suivi régulier est assuré par l'ergothérapeute. Conformément au Code du Travail et pour ne pas faire mal aux usagers, la direction interdit aux professionnels de porter les résidents.
- **Massages** - une masseuse intervient 2 fois par mois, afin de libérer les tensions musculaires et articulaires des professionnels et soulager ainsi leurs douleurs.
- **Relais extérieurs** - les conventions passées, colloques ou autres interventions extérieures permettent d'étayer la réflexion des salariés et de partager les pratiques.
- **Démarche participative** - parce qu'un projet partagé devient un projet commun, il est important de croiser les réflexions et les idées de tous. Les professionnels sont régulièrement associés aux travaux et réflexions (fiches de poste, projet d'établissement, plannings de travail, etc.)

### Formation

Notre rôle est de fédérer les professionnels autour d'un projet commun. Donner du sens au travail de chacun tout en conjuguant une politique de formation adaptée est source de développement des compétences et d'amélioration des pratiques des salariés. Depuis l'ouverture, nous avons privilégié les formations collectives portant essentiellement sur l'accompagnement des adultes polyhandicapés (activités, santé, bientraitance, situations d'urgence, etc.). La complexité de prise en charge du polyhandicap nécessite en effet, des savoirs théoriques et pratiques connus, compris et appliqués par tous ; elle exige une adaptation permanente des compétences afin d'accompagner et soigner sereinement, en toute sécurité. La formation est un élément moteur de motivation du personnel face aux difficultés inhérentes à l'accompagnement des personnes polyhandicapées.

Conformément à la réglementation, les professionnels bénéficient d'un entretien de formation avec la Directrice, tous les deux ans, afin de faire le point sur leurs besoins de formation, en lien avec leur projet d'évolution professionnelle.

Qu'elles soient individuelles ou collectives, les formations doivent permettre d'optimiser l'utilisation des équipements du FAM (balnéothérapie, gymnase, ordinateurs adaptés, etc.).

Enfin, pour nourrir le travail au quotidien, l'institution incite les professionnels à participer à divers colloques en lien avec la pratique auprès d'adultes polyhandicapés.

#### Partenariat avec les centres de formation

Le FAM accueille très régulièrement des stagiaires et apprentis, de toutes formations, afin de faire découvrir le polyhandicap aux jeunes générations et de susciter des vocations à venir travailler au FAM.

#### ➤ **Point clé du projet d'établissement 2021-2025 :**

- 1- *Initier une réflexion sur l'évolution des métiers et compétences au FAM, afin de prendre en compte les mutations sur le marché de l'emploi (évolution des formations, pénurie de personnel)***
- 2- *Développer un parcours d'accueil et de formation pour le nouvel embauché et mettre à jour le livret d'accueil***
- 3- *Relancer la formation sur Gestes et postures, notamment auprès des nouveaux professionnels***

### **5.3. Le dialogue social**

Des instances représentatives du personnel sont mises en place au FAM : le Comité Social et Economique (CSE), la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSST) reçoivent les demandes des professionnels qui sont discutées en réunion mensuelle ou trimestrielle avec le directeur général de l'association et les directeurs d'établissements.

Une vigilance particulière est exercée vis-à-vis des RPS (Risques Psycho-sociaux) et des risques liés aux TMS (Troubles Musculo Squelettiques).

Dans un souci de fluidifier les rencontres et faciliter le dialogue, nous travaillons « bureau ouvert » afin de rester à l'écoute des professionnels.

Une fois par trimestre, la direction rencontre les professionnels du FAM dans une réunion de fonctionnement. Un ordre du jour, proposé par la directrice et les salariés, traite de l'organisation du foyer : travail, relations, besoins en équipements, travaux en cours, etc. Un compte-rendu est rédigé. Une fois par trimestre également a lieu une réunion institutionnelle, qui permet un temps de partage sur les projets du FAM.

Pour compléter les dispositifs en place, la directrice rencontre les professionnels de chaque unité de vie tous les trimestres. De la même manière, la Cadre de santé a un temps dédié par équipe.

Enfin, un outil de régulation a été mis en place permettant à chaque salarié de saisir un médiateur en cas de différend.

## 5.4. La Démarche Qualité

Depuis la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les établissements et services sociaux et médico-sociaux sont tenus de procéder à des évaluations régulières de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent notamment au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles du secteur social et médico-social.

- **l'évaluation interne** constitue une démarche participative au sein des structures. Elle vise l'amélioration de la qualité des prestations mises en œuvre et leur adéquation aux besoins et attentes des personnes accueillies. Le FAM Romans Ferrari a réalisé **son évaluation interne en 2018** et transmis un rapport à ses autorités de tutelles en février 2019.

- **l'évaluation externe** porte sur les activités et la qualité des prestations des établissements et services, notamment sur la pertinence, l'impact et la cohérence des actions déployées par les établissements et services, au regard d'une part, des missions imparties et d'autre part des besoins et attentes des populations accueillies. Les évaluations externes sont réalisées par un organisme habilité choisi par l'établissement. **Le Cabinet Socrates (Annecy)** est venu évaluer le FAM Romans Ferrari **en novembre 2019**. Un rapport d'évaluation a été transmis aux autorités de tutelles en février 2020.

Les préconisations de ce rapport sont reprises dans le plan d'action dans les pages qui suivent.

**En 2021**, les travaux menés avec les professionnels autour de la mise à jour du présent Projet d'Établissement et le questionnaire adressé aux familles en parallèle, ont également contribué à la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Par ailleurs, chaque année, le FAM réalise :

- une revue des protocoles et procédures
- une revue des Événements indésirables.

La démarche qualité du FAM sera ajustée pour tenir compte du nouveau dispositif d'évaluation élaboré par la Haute Autorité de Santé.

➤ **Point clé du projet d'établissement 2021-2025 :**

- 1- Instituer une réunion institutionnelle annuelle dédiée au bilan de la démarche qualité**
- 2- Evaluer la fiche repère sur l'accompagnement de fin de vie**
- 3- Prévoir un plan de suivi des propositions de CVS**
- 4- Inscrire le FAM dans une démarche de développement durable**

## 2<sup>ème</sup> partie : Plan d'Actions

---

## 1. Garantir la cohérence et la continuité de l'accompagnement du Résident :

### Action 1. Renforcer le rôle du référent afin d'améliorer le suivi des axes du Projet Personnalisé du résident :

Mise en œuvre	Echéance	Suivi	Résultats attendus
- informer les nouveaux professionnels sur le rôle de référent, lors d'une relève en présence des autres membres de l'équipe (cadre de santé /directrice)	2022	Tracer dans le dossier du salarié	Le professionnel investit son rôle de référent et donc sa responsabilité dans la coordination du PP et le suivi des informations concernant le résident
- institutionnaliser et systématiser le recours au référent pour toutes les questions qui concernent le résident	Immédiate	Participation du référent aux rencontres familles, suivi du poids par le référent, entretien du fauteuil roulant par le référent etc.	

### Action 2. Améliorer et clarifier la rédaction des Projets Personnalisés

Mise en œuvre	Echéance	Suivi	Résultats attendus
Formation sur les écrits professionnels	2022	Nombre de personnes formées Elaboration d'une nouvelle trame de PP plus facile à lire	Les PP sont un véritable outil au service des résidents.

### Action 3. Clarifier les modalités d'élaboration du Projet Personnalisé pour les externes et les temporaires

Mise en œuvre	Echéance	Suivi	Résultats attendus
Définir un planning des réunions familles et de synthèse à l'avance.	2023	Planning	Un planning défini un an en avance
Définir le rôle des titulaires de l'accueil de jour au regard des PP (réunion de travail ES ME suite formation aux écrits)	2025	Compte-rendu réunion	Les PP sont réalisés par l'équipe accueil de jour



<b>Action 4. Clarifier les missions des thérapeutes auprès des externes</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
Travailler avec les partenaires extérieurs intervenant ou pouvant intervenir à domicile, sur une articulation entre les prestations assurées par nos structures respectives	2023	Comptes rendus des rencontres  Mise à jour du projet de l'unité accueil de jour	Les missions du FAM sont clarifiées, notamment concernant les prestations des thérapeutes
<b>Action 5. Systématiser les bilans thérapeutiques à l'admission</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
Les thérapeutes réalisent un bilan à l'admission d'un nouveau résident, ou quelques mois après.	2022	Bilans effectués	Meilleure connaissance du résident, de ses possibilités et besoins. Existence d'un bilan de référence.

<b>2. Garantir le respect des droits du résident :</b>			
<b>Action 1. Formaliser une réflexion sur l'utilisation du tutoiement au FAM</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
Organiser une réunion pluridisciplinaire	Fin 2022	Compte-rendu de la réunion et rédaction d'un fiche repère	Le tutoiement et le vouvoiement sont utilisés de manière réfléchie, dans le respect de la personne.
<b>Action 2. Mener une réflexion sur la vie affective et sexuelle au FAM</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
Organiser un groupe de travail pluridisciplinaire	2025	Réunions du groupe de travail et production d'un écrit	- Construire des repères sur toutes les dimensions de la sexualité

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux prendre en compte les besoins des résidents</li> <li>- Soutenir les professionnels dans les difficultés rencontrées</li> </ul>
<b>Action 3. Utiliser une rédaction à base de pictogrammes pour les autres supports d'information (règlement de fonctionnement etc.) et proposer pour les résidents qui y ont accès, un Projet Personnalisé adapté</b>			
Mise en œuvre	Echéance	Suivi	Résultats attendus
Le groupe Atelier Communication	2025	Productions de supports	De documents plus faciles à utiliser
Le référent et le co-référent posent la question en réunion de synthèse : ce résident trouvera-t-il un bénéfice à disposer d'un PP adapté. Puis mise en œuvre de l'écrit adapté	2022	Etablissement d'une liste des PP concernés	Quelques résidents peuvent détenir un PP adapté qu'ils seront intéressés de lire

<b>3. Poursuivre les actions de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance</b>			
<b>Action 1. - Relancer un cycle de réunions centrées sur la Bientraitance</b>			
Mise en œuvre	Echéance	Suivi	Résultats attendus
Par les psychologues, lors de leurs réunions hebdomadaires avec les équipes	2022	Réunion Cadres juin 2022	La démarche de promotion de la bientraitance est connue de tous.

En s'appuyant sur les référentiels de Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles	2025	Définition d'une liste des principales RBPP pour notre secteur et étude de cas en lien avec chacune.	Les RBPP sont connues des professionnels et appliquées.
<b>Action 2. - Rédiger en équipe pluridisciplinaire un protocole de promotion de la bientraitance et de prévention de la maltraitance</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
Groupe de travail pluridisciplinaire	2025	Production d'une fiche repère	La démarche de promotion de la bientraitance est formalisée et connue de tous.

<b>4. Améliorer la visibilité du FAM :</b>			
<b>Action 1. - Améliorer la communication en direction des familles</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
Systématiser les informations concernant les activités proposées et les accompagnements thérapeutiques engagés - Par des infos mails - Grâce aux Référents	2022	Questionnaire de satisfaction familles en 2023/2024	Les familles ont une meilleure connaissance des actions faites au FAM, Le travail des professionnels est valorisé.
<b>Action 2. - Améliorer la visibilité des prises en charge thérapeutique</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>

Systematiser l'utilisation de la fiche de prise en charge (individuelle ou de groupe) et alimenter le tableau de suivi, de manière améliorer la visibilité des actions entreprises	2022	Utilisation des fiches, du tableau de remplissage	Les autres professionnels et familles ont une meilleure information sur les suivis thérapeutiques. Le travail des professionnels est valorisé.
<b>Action 3. - Créer un site internet pour le FAM</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
Direction	2025	Création du site et nombre de pages	Le FAM est mieux connu des futurs résidents, des futurs salariés, des partenaires institutionnels et associatifs. L'accès aux informations est facilité, pour tous.

<b>5. Améliorer la gestion des ressources humaines, et notamment le processus de recrutement et d'accueil des nouveaux professionnels</b>			
<b>Action 1. Initier une réflexion sur l'évolution des métiers et compétences au FAM, afin de prendre en compte les mutations sur le marché de l'emploi (évolution des formations, pénurie de personnel)</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
Renforcer le partenariat avec les écoles de formation	2025	Réseau d'interlocuteurs privilégiés au niveau des centres de formation	La direction dispose d'une meilleure connaissance du marché de l'emploi et des formations.
Réflexion en équipe Educateurs spécialisés sur la réorganisation des rôles au sein des équipes	2022	Compte rendu des réunions, évolution des fiches de postes	Les évolutions sont anticipées.

<b>Action 2. Développer un parcours d'accueil et de formation pour le nouvel embauché et mettre à jour le livret d'accueil</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
Instaurer des modules d'information formation à la prise de poste : - rôle du référent - gestes et postures - soins spécifiques	2025	Traçabilité des actions menées dans le dossier du professionnel	Les nouveaux professionnels se sentent accueillis, leur période d'adaptation est plus rapide et ils disposent des informations dont ils ont besoin.
<b>Action 3. Relancer la formation sur Gestes et postures, notamment auprès des nouveaux professionnels</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
Formation PRAP 2S de 2 professionnelles Journée thématique animée par l'ergo et le kiné	2022 2022	Réalisation de la formation et de la journée thématique	Adoption des bonnes postures par les professionnels, prévention des douleurs et accidents (pour les résidents comme pour les professionnels).

<b>6. AMELIORER LA DEMARCHE QUALITE</b>			
<b>Action 1. Evaluation de la nouvelle fiche accompagnement de fin de vie</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
Diffusion de la fiche repère Accompagnement fin de vie si nouvelle situation	2025	Réunion qualité annuelle	Les professionnels disposent de repères adaptés en cas d'accompagnement soins palliatifs ou fin de vie

<b>Action 2. Evaluation des modalités de travail thérapeutique</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
Mise en œuvre de la fiche prise en charge, du tableau récapitulatif, des informations systématiques aux familles	2025	Nombre de fiche Tableau Satisfaction des familles (enquête)	Les suivis thérapeutiques sont mieux connus et compris par tous, et mieux valorisés.
<b>Action 3. Instituer une réunion institutionnelle annuelle dédiée au bilan de la démarche qualité</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
La directrice programme une réunion annuelle	2022	Compte rendu	Les professionnels sont associés à la démarche qualité. Le travail des professionnels est valorisé au regard des avancées constatées.
<b>Action 4. Prévoir d'élaborer un plan de de suivi des propositions du CVS</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
Inscription dans l'ordre du jour de chaque réunion	2022	A chaque réunion du CVS	La parole des représentants des usagers est prise en compte.
<b>Action 5. Inscrire le FAM dans une démarche de développement durable</b>			
<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéance</b>	<b>Suivi</b>	<b>Résultats attendus</b>
Recenser les axes d'amélioration	2025	Création d'un comité de pilotage	L'ensemble des professionnels et les résidents qui le peuvent sont associés à cette démarche.

# Annexes

---

Le Projet d'Accueil de Jour

Le Projet d'Accueil temporaire

La fiche repère sur l'accompagnement de fin de vie

La fiche repère sur le rôle du référent et du co-référent

La fiche de prise en charge individuelle

La fiche de prise en charge groupe thérapeutique